



Quelle géopolitique pour la France dans l'océan Indien?
Face à l'hégémonie Américaine et l'émergence des puissances
régionales



Mémoire de géopolitique
Du commandant Pascal ROGUIN
Dans le cadre du séminaire « France, décentralisation et puissance »

Directeur : Monsieur Christophe REVEILLARD

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

- 1 Quelle géopolitique pour la France dans l'océan Indien ?
- 2 2006_Mémoire_géop_océan_Indien_Roguin_cdt
- 3 ROGUIN Pascal, commandant, terre, France
- 4 2006
- 5 Division D – Groupe D3
- 6 Version initiale
- 7 Dans un océan stratégique pour les économies des puissances industrialisées, confrontée à un verrouillage hégémonique des Etats-Unis, aux ambitions de plus en plus apparentes de la Chine dans cette zone et à l'émergence de puissances locales, la France possède les atouts culturels, diplomatiques, économiques et militaires susceptibles de lui permettre de maintenir son rang, préserver ses intérêts et ceux de l'Europe dans cette partie du monde et présenter aux nombreux pays riverains de cet océan une alternative séduisante aux relations et aux équilibres géopolitiques de la région. En recherche perpétuelle d'équilibre géopolitique entre continent et océan dans la zone Europe, la France n'échappe pas à ce dilemme entre une politique continentale africaine remise à plat et une disparité de ses initiatives dans l'océan Indien.
- 8 Cœur stratégique, hétérogène, verrouillage, océan de passage, puissances riveraines, tropisme africain, équilibre continental et maritime

Sommaire

PREMIERE PARTIE

L'OCEAN INDIEN : CŒUR STRATEGIQUE, TRES CONTRASTE ET HETEROGENE,
VERROUILLE PAR DES PUISSANCES EXTERIEURES

UNE PRESENCE FRANÇAISE CONTINUE DEPUIS LE XVI^e SIECLE DANS LA VIEILLE
HISTOIRE DE CET OCEAN

LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'OCEAN INDIEN : DES TERRITOIRES FRANÇAIS DANS
LE SUD OUEST

UNE PRESENCE FRANÇAISE PARADOXALE DANS UN OCEAN CONTRASTE ET HETEROGENE

CARREFOUR DE ROUTES STRATEGIQUES, OCEAN DE PASSAGE

VERROUILLAGE DES PUISSANCES EXTERIEURES

DEUXIEME PARTIE

OCEAN INDIEN : L'EMERGENCE DE PUISSANCES LOCALES ET PLACE DE LA FRANCE

DES PUISSANCES RIVERAINES A LA VOLONTE AFFIRMEE

LA FRANCE DANS L'OCEAN INDIEN : UNE POLITIQUE TOURNEE VERS L'AFRIQUE

Introduction

Océan lointain pour les français, les lumières de l'actualité nous montrent souvent l'importance, le rêve et les contradictions de l'univers Indien - océanique. Le rêve à travers des images paradisiaques (les Maldives, les Seychelles, l'île Maurice) représentent autant de destinations pour les vacanciers et touristes européens. Les conflits et les tensions successifs dans la région du Golfe, sources d'inflation des prix des carburants, nous rappellent la place privilégiée de cette région dans la production mondiale de l'or noir. Aux côtés de ces pays riches, une catastrophe naturelle, comme le tsunami du 26 décembre 2005, met en lumière toute la fragilité et la pauvreté des pays riverains de cet océan.

Tout autant espace stratégique de première importance pour les uns que simple espace de passage pour les autres, réduire ses richesses à son potentiel pétrolier, gazier et minier, permet d'évoquer dès le départ l'intérêt particulier que lui portent des grandes puissances, mais fait oublier la mosaïque des peuples qui vivent sur ses rives, représentant plus de 2 milliards d'êtres humains. Soumis à une subordination extérieure, cet espace est caractérisé par une grande diversité socio-culturelle, économique et politique, par de nombreux conflits et zones de tension et des équilibres régionaux fragiles.

A ce jour, seul véritable pays occidental riverain de l'océan Indien par sa présence et ses territoires, la France détient encore des atouts d'une grande importance pour son rayonnement et sa politique étrangère dans cette zone. Suite à l'effacement et au retrait de la Russie dans ces mers chaudes, les Etats-Unis apparaissent toujours comme la seule véritable superpuissance dans cette région du globe.

Dans un océan stratégique pour les économies des puissances industrialisées, confrontée à un verrouillage hégémonique des Etats-Unis, aux ambitions de plus en plus apparentes de la Chine dans cette zone et à l'émergence de puissances locales, la France possède les atouts susceptibles de lui permettre de maintenir son rang, préserver ses intérêts et ceux de l'Europe dans cette partie du monde et présenter aux nombreux pays riverains de cet océan une alternative européenne aux

I - L'océan Indien : cœur stratégique, très contrasté et hétérogène, verrouillé par des puissances extérieures

II – Une présence française continue depuis le XVI^e siècle dans la vieille histoire de cet océan

Troisième par sa superficie, l'océan Indien est aussi l'un des plus anciennement connus. Depuis au moins 3000 ans avant J.C., l'océan Indien prolonge naturellement les routes commerciales des vallées de l'Indus et de l'Euphrate. Cet océan constitue un carrefour culturel, qui lui a permis de jouer un rôle médiateur depuis l'antiquité la plus éloignée. Son rôle historique est plus proche de celui de la Méditerranée que des 2 autres océans qui furent, dans un premier temps, des obstacles à tout échange.

Point de contact de l'Occident et de l'Orient, le début de l'histoire moderne commence avec la réouverture de la route des Indes par Vasco da Gama en 1497. Depuis cette époque de la route de la soie et des épices, se trouve là, à l'écart des déserts et des éternelles turbulences, la voie royale des contacts entre l'Europe et l'Afrique d'une part et le continent asiatique d'autre part. Au cours du XVIII^e siècle, le commerce européen prend définitivement le pas sur le commerce maritime indigène, établissant du coup les fondations sur lesquelles se formèrent les empires coloniaux européens.

Son accès a longtemps été rendu difficile pour des raisons de stratégie et de politiques, ou pour des raisons géographiques. Cette difficulté se traduisait par une surveillance étroite et intéressée des détroits qui y conduisent, ou la présence au sud des « 40ème rugissants », qui dissuadait de s'éloigner des côtes. Avant l'arrivée des Européens, le monde indien – océanique est caractérisé par un système d'échanges maritimes vieux d'au moins 5000 ans, maximisé par l'alternance des moussons.

A partir du XV^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, la domination successive de cet espace maritime par des puissances européennes (Portugal, Hollande, Grande-Bretagne, France,

cette zone grâce à ses territoires conservés au travers de l'histoire. La présence territoriale française se concentre dans le sud ouest de l'océan Indien, une position excentrée, et par la présence de forces pré positionnées à Djibouti.

Le véritable rôle stratégique de cet océan commence avec la seconde guerre mondiale, et l'accès libre donné aux Japonais après la chute de Singapour. Durant toute cette guerre, cet océan a été le lieu de routes maritimes vitales pour l'alliance contre les pays de l'axe Berlin – Rome – Tokyo. Tombé dans l'oubli après cette guerre, l'attention portée sur cette zone redouble d'importance à la fin des années 60 avec le développement du bipolarisme Est-Ouest, l'aménagement de la base américaine de Diego Garcia et l'apparition de navires soviétiques. Enfin, l'embargo pétrolier, qui suit la guerre du Kippour, fragilise les économies occidentales dépendantes des matières premières. Désormais, l'océan Indien bénéficie d'une priorité incontestée attribuée au pétrole. En effet, une nouvelle ère géopolitique s'ébauche alors que la décolonisation se produit simultanément au déploiement par les Etats Unis et l'union soviétique de leurs stratégies mondiales.

Dans ce contexte, la volonté de faire de cet océan du sud une zone de paix – tel fut le cas en 1953 le lieu de la première conférence afro asiatique (Bandung) au cours de laquelle les principes du tiers mondisme furent formulés, concept d'océan zone de paix, objet d'une déclaration lors de la troisième conférence des chefs d'Etats et de gouvernement des pays non alignés au Caire en 1964¹ – témoigne de la volonté d'émancipation des Etats riverains par rapport aux grandes puissances.

A la suite de la guerre froide, à l'ordre bipolaire se substituent de nouvelles relations plus complexes. La mondialisation de l'économie et les échanges commerciaux finissent de lier tous les hommes et les lieux de la planète. Malgré la fin de cette drôle de guerre et l'apparition d'un « nouvel ordre mondial », de nombreux foyers de tensions se perpétuent dans la corne de l'Afrique ou couvent en Asie du Sud et Centrale. La communauté internationale s'enrichit de nouveaux acteurs régionaux, des puissances régionales (Inde, Afrique du sud, Australie). Une « hyper » puissance (les Etats-Unis) et des grandes puissances (l'Europe, la Chine) apparaissent comme des rouages incontournables du nouvel ordre mondial. La liberté d'action de ces puissances régionales

regroupement à l'échelle de tous les pays de la zone. En effet cette volonté a donné naissance au concept de grand océan Indien – The Indien Ocean Rim¹ –, qui existe désormais même si sa mise en marche reste encore problématique. En effet les principaux initiateurs du projet – Inde, Australie, Afrique du sud et Maurice – éprouvent des difficultés à définir des objectifs communs à une bonne intégration régionale. Par l'intermédiaire de son département d'outre-mer (la Réunion), la France est présente dans nombre de ces organisations régionales. De plus, elle a signé des accords de défense avec Djibouti et le Qatar et des accords de coopération militaire et de défense avec les Comores, Maurice, Madagascar, la Thaïlande, Singapour et l'Australie.

Ces accords locaux² se sont multipliés, illustrant le véritable défi de cette partie du monde où les desseins de chaque acteur peuvent être variés et s'opérer sur différents registres tels le développement économique, l'émancipation politique face aux puissances extérieures à la région, la volonté de jouer un rôle croissant sur l'échiquier mondial.

I2 – Les limites géographiques de l'océan Indien : des territoires français dans le sud ouest

D'un point de vue strictement géographique, l'océan Indien s'étend sur 75 millions de kilomètres carrés et est limité :

- à l'ouest par la côte africaine et la péninsule arabique,
- au sud par l'océan Antarctique,
- à l'est par l'Australie, l'Indonésie et les confins du continent asiatique,
- et au nord par l'Inde, le Pakistan et l'Iran, soulignant la haute teneur géopolitique.

Cet océan est séparé :

- de l'océan Atlantique par la longitude du cap des Aiguilles,
- de l'océan Pacifique par le méridien passant par l'île de Tasmanie,
- et de l'océan Antarctique par le soixantième parallèle sud.

Dans sa partie nord, cette immensité maritime n'est accessible que par des points de passage obligés totalement ou partiellement contrôlables (canaux et détroits). Dans le sud plus largement ouverte, son accessibilité est réduite par la présence proche de la zone des 40ème rugissants et des détours considérables en passant par le Cap et l'Australie.

La France demeure une puissance territoriale effective dans l'océan Indien, ce qui lui a permis de conserver sa souveraineté sur une assise territoriale. Son ensemble insulaire assez hétéroclite fait d'elle le seul pays européen riverain¹ de cet océan, mais concentré dans le sud ouest de celui-ci (un département outre mer, la Réunion, un territoire outre mer, les TAAF, une collectivité territoriale, Mayotte, et 5 îles éparses dans le canal du Mozambique). Aux terres françaises, il convient d'ajouter une présence militaire, avec des forces pré positionnées, sur le territoire de la république de Djibouti, place stratégique à l'embouchure de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden.

Lors d'une étude plus approfondie de cette zone maritime, des observations générales permettent d'illustrer les interprétations géopolitiques. Les résultats mettent en perspective les caractéristiques contrastées et hétérogènes de cet espace maritime.

I3 – Une présence française paradoxale dans un océan contrasté et hétérogène

Les disparités économiques et démographiques, catalysées par des différences ethniques, religieuses et idéologiques, ont dessiné des lignes de tension internes aux pays et entre Etats voisins. Par sa position et ses caractéristiques, la France excite des convoitises de pays de l'océan Indien.

I31 – Un océan hétérogène : la similitude française

Dans cet espace océanique, plusieurs aires ou systèmes régionaux sont identifiables. En commençant par la partie ouest de l'océan Indien, on trouve une aire africaine (Afrique Australe, Orientale et Centrale), une zone comprenant les îles du sud-ouest (Madagascar, les Seychelles, Maurice, les Comores, la Réunion), la péninsule arabe désertique (Golfe persique, mer rouge), le

Ouganda, Zimbabwe...), la plupart des Etats côtiers s'en tirent relativement bien dans le sens ou, même restreint, l'espace maritime est d'une grande richesse. Enfin, cette Convention a permis à des Etats de profiter de gains appréciables, comme l'Australie avec une ZEE aussi vaste que son espace continental, l'Indonésie et les Maldives avec des espaces maritimes respectivement 2,7 et 3218 fois plus vastes que la surface de leurs îles. Dans le cas de la France, les gains obtenus par les dispositions de cette convention sont considérables. Les îles françaises de l'océan Indien représentent moins de 2% du territoire national, mais contrôlent plus de 2,7 millions kilomètres carrés, soit 25% de la superficie des zones d'économie exclusive de la France¹.

Au sein de ces Etats, la diversité ethnique et culturelle est également une caractéristique majeure. Les sociétés nationales homogènes sont de véritables exceptions. C'est le cas notamment de la Jordanie, où les arabes comptent pour 98% de la population et l'islam pratiqué à 92%. Le Bangladesh, l'Egypte, les Maldives et les Seychelles se caractérisent aussi par une homogénéité de leur population respective. Dans les autres pays, il existe généralement une ou plusieurs minorités ethniques et religieuses mais aussi linguistiques. Depuis toujours cette vaste étendue d'eau a permis la convergence des principales aires culturelles : un lent glissement des hommes et des idées du Proche Orient et de la péninsule Indienne (diffusion des croyances religieuses puis de l'islam), enfin l'arrivée des colonisateurs avec le christianisme (orthodoxie, protestantisme). Dans les îles françaises de l'océan Indien, toutes les principales religions sont représentées : catholiques, hindouistes et musulmans.

L'existence de diasporas importantes dans cette partie du monde accentue ce phénomène de sociétés hétérogènes. A la diaspora chinoise très présente dans les secteurs industriels, commerciaux et financiers, où elle constitue un élément de dynamisme à travers son réseau et ses investissements, s'ajoute la diaspora indienne répartie à travers tout l'océan Indien. L'Inde cherche à solliciter cette diaspora pour promouvoir ses relations et son influence dans tout cet océan. Ces diversités ethnique et culturelle caractérisent la population des principaux territoires français, Réunion et Mayotte. En effet, la multi culturalité est un facteur majeur dans ces îles. A la Réunion², les origines de la population sont très variées : africaine, malgache, blanche, indienne, chinoise et

Inde, Malaysia), nombre de régimes politiques s'appuient sur des systèmes autoritaires¹, les démocraties étant plutôt rares. Dans ce dernier système gouvernemental, il faut noter la présence de la plus grande démocratie au monde, l'Inde, et la plus admirée, l'Afrique du Sud, longtemps considérée comme un Etat paria et raciste. L'effondrement du bloc socialiste, les pressions des grands bailleurs de fond internationaux et l'intervention militaire de puissances occidentales concourent à une certaine démocratisation dans cette région depuis une vingtaine d'années. Mais cette démocratisation reste toujours bloquée dans nombre de pays.

Cette disparité des Etats de l'océan Indien, y compris des territoires français, s'accompagne d'une géographie humaine contrastée.

I32 – Une géographie humaine contrastée : le dynamisme français

Sur le plan culturel, l'étude conduit à une conclusion contrastée similaire. En effet, véritable zone de troubles intérieurs d'origine religieuses (Islam et Hindouisme, Sunnites et Chiïtes) ou ethniques (Noirs et blancs en Afrique du sud, Tamouls et Cingalais au Sri Lanka, Malais musulmans et Chinois en Malaisie, Mérimas et autres peuples à Madagascar), cet espace océanique est soumis à des conflits permanents au sein des Etats insulaires et riverains (17 coups d'Etat aux Comores entre 1975 et 1995, 14 au Bangladesh entre 1976 et 1986), à des affrontements entre Etats, ou à des conflits de souverainetés liés à des différents frontaliers terrestres ou maritimes.

L'océan Indien renferme des déséquilibres démographiques, entre des pays à l'est à la démographie dynamique (Inde, Pakistan), à l'ouest d'immenses zones peu peuplées (les côtes africaines) et au nord des pays à très faible densité (péninsule arabe). Ces différents ensembles formant l'espace indien océanique, où les identités nationales (au-delà des zones côtières) sont restées vivaces malgré l'arrivée des occidentaux, représentent plus de 2 milliards d'hommes, près de 40% de la population mondiale². Différentes données peuvent illustrer les inégalités dramatiques dans cette mosaïque de pays. Avec plus d'un milliard d'habitants (1,065 milliard), l'Inde s'affiche comme le géant démographique de la région, loin devant l'Indonésie (220 millions), le Pakistan

ambiant. Illustré par le taux de fécondité des femmes, le dynamisme de la population varie de 1,3 enfants par femme (surtout chez les pays riches) à plus de sept enfants par femmes, en Ouganda et en Somalie. Selon les chiffres de l'IFRI (Ramses 2005), le rapport entre l'espérance de vie la plus élevée (79 ans en Israël et en Australie) et la plus faible (37 ans en Zambie) est de 2,13. On vit en moyenne 2,13 fois plus longtemps en Israël et en Australie qu'en Zambie. Exceptée la population métropolitaine, le nombre d'habitants dans les territoires français de l'océan Indien représente une minuscule proportion¹ au regard de la population globale des pays riverains.

Avec un peu moins de 900 000 habitants, principalement répartis entre les îles de Mayotte et de la Réunion, le dynamisme de cette population d'outre-mer, caractérisée par une importante jeunesse², est supérieur à son homologue métropolitaine³. Cette jeunesse française doit être modérée par une ambivalence entre les deux principales îles. Si les Mahorais sont très jeunes (plus fort pourcentage de jeunes de tous les territoires français), la population de la Réunion vieillit, malgré une part importante des moins de 20 ans, fruit de l'augmentation de l'espérance vie.

Le développement humain des populations locales souffre aussi de disparités énormes. En 1999⁴, seuls 8 Etats affichent un Indicateur de Développement Humain (IDH) supérieur à 0,8 avec un maximum de 0,936 pour l'Australie (second rang mondial). Celui-ci est inférieur à 0,600 dans vingt pays de cette zone, en particulier l'Ethiopie dont l'IDH de 0,321 lui confère le 158^e rang mondial. Ces constats emblématiques de l'océan Indien s'expliquent par des écarts pour les différents indicateurs pris en compte dans la définition et le calcul de l'IDH : la mortalité infantile, l'accès à l'eau, l'alphabétisation, la scolarisation,... Avec un IDH équivalent à la population métropolitaine, le 13^e rang mondial, cette France d'outre-mer se situe parmi les meilleurs Etats de la région, au second rang juste derrière l'Australie.

Pour conclure ce facteur géopolitique, la géographie humaine, l'indicateur d'évolution de la population⁵ diverge des points précédents. En effet, les observations des projections d'évolution des populations montrent une stabilité des équilibres régionaux. En règle générale, tous les pays de cette région devraient observer une croissance de leur population respective dans des proportions relativement homogènes. Les seules divergences concernent quelques pays africains qui

La position française se caractérise par une certaine ambivalence, avec des indicateurs qui se rapprochent des pays dynamiques et pauvres (population diversifiée et jeune) et des données proches des pays développés (IDH élevé, baisse de la population).

I33 – Une géo-économie indien-océanique hétéroclite, la France et ses territoires dépendants

Autre domaine de dispersion de facteurs de puissance, des déséquilibres économiques côtoient des diversités de richesses. Cependant, la pauvreté demeure une donnée dominante (pays très riches et peu peuplés, pays moins avancés et population en forte croissance).

Affichant des revenus par habitant parmi les plus élevés du monde¹, les pays du Golfe, Singapour et l'Australie représentent à peine 4% de la population totale de cette zone. Les 4/5 de cette masse habitent dans les 22 pays figurant parmi les 42 plus pauvres de la planète². Contrairement aux 2 autres océans, l'Indien peut être désigné comme l'océan du sud, car il n'est bordé par aucune des grandes zones de développement économique, ni par aucun Etat de peuplement blanc, à l'exception de la lointaine Australie.

Un fossé sépare les économies progressant dans la performance et dans leur intégration à la mondialisation et les économies stagnantes de plus en plus marginalisées. Ces dernières appartiennent à des pays parmi les moins avancés et les plus pauvres et se traduisent par une faiblesse des impulsions maritimes originaires de ces états. En ce qui concerne le produit intérieur brut, la disparité entre la gigantesque Inde et la minuscule Comores affiche un rapport de 1 pour 1953. Le groupe d'Etats économiquement marginaux est principalement constitué des micro-économies insulaires et des Etats Africains. Avec la pauvreté des richesses naturelles et l'instabilité politique, l'insularité ou l'appartenance au continent africain semblent apparaître comme des contraintes à l'émancipation économique.

Sur les rives de cet océan, la puissance des économies s'appuie sur des secteurs spécifiques, comme le pétrole, le commerce et l'industrie. Si la production pétrolière se distingue

supérieur à 90%¹, plus de 20 d'entre eux ont un monde rural qui représente plus de 50% de leur population².

Riche en minéraux précieux et stratégiques, l'océan indien est aussi une réserve mondiale en ressources naturelles. Ces ressources se distinguent par une répartition géographique inégale dans trois principales régions pour la production, les réserves et la place importante sur les marchés mondiaux : le Golfe Persique pour le pétrole, l'Afrique du Sud et l'Australie pour leurs ressources minérales³ et l'Asie de Sud-Est pour les ressources forestières et halieutiques. Cette dispersion inégale des ressources, en particulier pétrolière, contribue dans une certaine mesure à la disparité de développement économique sur le contour de l'océan Indien. Une majorité des pays indien océaniques voient leurs exportations dominées par une seule matière première⁴, fragilisant d'autant leur économie.

La zone de l'océan Indien représente une petite part des échanges commerciaux français dans le monde, même lorsqu'on y ajoute les échanges avec l'Asie, en particulier la Chine⁵. En effet, le dynamisme économique français joue souvent un rôle secondaire avec les pays riverains en comparaison de pays comme l'Allemagne, le Royaume Uni, les Etats - Unis. En 2004, selon les chiffres de la balance commerciale de la France, seuls Singapour et l'Arabie Saoudite apparaissent respectivement parmi les vingt premiers pays clients de la France, et les vingt premiers fournisseurs. Ces échanges concernent souvent des produits stratégiques d'importations ou d'exportation pour la France, tels que les produits pétroliers provenant du Golfe persique, et les minéraux précieux extraits du sous - sol de pays comme l'Australie et l'Afrique du Sud.

Pour conclure cet aspect économique de l'espace indien océanique, une ressource clef comme le pétrole illustre parfaitement le côté hétéroclite de l'économie de cette région. Ressource inégalement répartie, principalement localisée dans le Golfe Persique, elle représente souvent l'unique pilier d'une économie nationale.

Dans les observations décrites précédemment, l'impression d'ensemble reste celle d'immenses et permanents déséquilibres. Les Etats petits et moyens sont généralement enfoncés dans des crises endémiques de divers ordres. Nombre d'entre eux sont prêts à raviver d'anciens

I4 - Carrefour de routes stratégiques, océan de passage

I41 – Importance vitale de l'océan Indien pour la France

Des flux opulents transitent dans cet espace marin mais profitent à d'autres. En particulier, les flux pétroliers partent du Moyen Orient pour se répartir entre l'Europe (46%), le continent américain (20%), le Japon (30%), l'Australie et l'Afrique du sud. Aux yeux des pays Occidentaux industrialisés, l'océan Indien apparaît de fait un océan vital pour leurs économies. Sur ces flots sont acheminés, en permanence, les impressionnantes quantités de matières premières nécessaires à leur économie, notamment les hydrocarbures du Proche-Orient, et les productions d'Australie et d'Afrique Australe, leurs principaux pourvoyeurs de minerais¹.

Véritable espace maritime de passage, l'océan Indien reste l'océan des pays pauvres. Exceptées l'Inde, l'Indonésie, l'Afrique du sud et l'Australie, les flottes sont de médiocre tonnage, illustrant la faiblesse des indices de maritimisation des pays riverains de cet océan, cause d'un commerce extérieur qui ne représente que 7% du trafic mondial, pour un quart de la population de l'humanité.

Cet océan a une position centrale dans les relations internationales car il possède les plus importantes routes commerciales (route du 8^{ème} parallèle nord², route du Cap). Les deux tiers du trafic pétrolier mondial, la moitié de la flotte mondiale de porte-conteneurs et un tiers de celle des vraquiers naviguent dans l'océan Indien. Le flux pétrolier de Moyen Orient vers l'Asie et les retours de matières sèches dans les mains des grands consortiums nippo-européens empruntent cette route du 8^{ème} parallèle, une des trois premières routes mondiales.

Comme tout membre de l'Union Européenne et tout pays industriel, la France et ses territoires n'échappent pas à cet aspect stratégique de l'océan Indien. En effet, si seulement 15% de nos échanges commerciaux transitent par les routes maritimes de l'océan Indien, la spécificité des échanges est primordiale pour l'économie de la France : importation de matières premières énergétiques³ et minérales, présence des principaux clients d'armements français.

terres. La concentration du trafic maritime international dans les détroits, véritable porte entre les océans, se renforce avec la maritimisation de l'économie mondiale¹. Points de passage obligés, les détroits concentrent ces flux toujours croissants et constituent des maillons sensibles des routes maritimes. Ils constituent une arène de confrontation majeure pour les grandes puissances et pour certaines tensions régionales aiguës.

Parmi les voies de navigation les plus importantes du monde, le détroit de Malacca, le plus célèbre après le détroit du Pas de Calais, connaît un trafic équivalent à celui du canal de Suez, autre porte océan de l'océan Indien. Extrémités de la route du 8^{ème} parallèle, ce détroit et ce canal constituent les principales voies de passage de l'océan Indien vers la Méditerranée et l'océan Pacifique. 50 000 navires empruntent chaque année le détroit de Malacca, représentant entre 20% et 25% du commerce maritime mondial. Ces points de passages permettent des gains de temps considérables. Après la fermeture du canal de Suez au cours des années 60, l'obligation d'emprunter la route du CAP entraîna des délais supplémentaires.

La proximité des côtes de pays riverains souligne l'importance géopolitique des détroits internationaux² et leur confère une dimension géostratégique. Garder les détroits ouverts est un enjeu majeur pour des questions de sécurité, de déploiement de forces navales et de liberté de commerce. La gestion de ces « portes océanes » représente un aspect important de la convention de Montego Bay de 1982. Cette convention comporte des règles de gestion garantissant la liberté d'accès aux détroits tout en accordant aux pays riverains des garanties en matière de sécurité, de souveraineté et d'environnement.

L'emplacement géographique des territoires français et de ses forces pré-positionnées se situe uniquement dans l'ouest de l'océan Indien. Ces sites confèrent à la France une place stratégique sur la route du 8^{ème} parallèle, à la jonction de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden, face au Yémen et sur la route du Cap dans le canal du Mozambique. Ces positions uniques ont et suscitent encore des convoitises de la part des voisins directs mais également des Etats-Unis qui ont installé depuis peu une base à Djibouti.

matières premières et du transport des produits manufacturés, contre les menaces terroristes et les actes de piraterie qui ont lieu dans cet océan. L'importance du trafic et l'étroitesse des détroits et canaux de cet océan en font des zones privilégiées pour la piraterie et des cibles potentielles du terrorisme.

Les pirates d'aujourd'hui sévissent essentiellement dans les régions d'Asie du Sud et Asie du Sud-Est, en particulier dans le détroit de Malacca¹ représentant le tiers des actes de piraterie au monde, d'Amérique du Sud et de la mer Rouge, autre région de l'espace océanique Indien. Malgré les efforts des marines Malaise, Indonésienne² et Singapourienne pour augmenter leurs patrouilles, la navigabilité dans la zone du détroit de Malacca n'est pas strictement sécurisée. Dans la plupart des cas, les pirates s'intéressent en particulier aux affaires personnelles de l'équipage et au contenu du coffre-fort (pour les sommes importantes d'argent destinées à payer le personnel et les taxes portuaires). Cette piraterie est encouragée par la maritimisation des échanges commerciaux mondiaux³, en particulier dans cet océan, où les navires doivent emprunter ces passages étroits.

Autre phénomène proche de la piraterie mais dont les buts sont différents : le terrorisme maritime. Il menace les navires commerciaux, cibles économiques, considérés comme les fondations de l'ordre occidental. Apparu au début des années 80 par la mouvance palestinienne⁴, il ne correspondait qu'à la transplantation dans le domaine naval du terrorisme aérien. L'action maritime, pour spectaculaire qu'elle soit, est restée un phénomène marginal de la menace terroriste mais reste potentiellement plausible. L'image du pétrolier français, le Limburg, panaché de fumée noire et immobile au large du Yémen, a rappelé que la France, comme tout autre pays industrialisé, restait une cible du terrorisme y compris maritime.

La souveraineté française s'exerçant sur plus de 2 millions de kilomètres carrés rend difficile la surveillance globale de cette vaste zone. Malgré la mise en œuvre de moyens inégalés depuis 2004, deux autres types de risques pèsent, dans une moindre mesure, dans la zone de responsabilité française : la pêche illicite⁵ et l'immigration clandestine⁶. Grâce à une action de l'Etat en mer accrue, aux moyens satellitaires et à une coopération renforcée avec l'Afrique du Sud et l'Australie, les arraisonnements de bâtiment fraudeur semblent en forte baisse.

décembre 2004 endeuilla¹ plusieurs pays (plus de deux cent mille victimes). Il créa des tensions politiques (rivalités entre le gouvernement et les séparatistes tamouls au Sri Lanka) et pourrait coûter 20 % du produit intérieur brut de la République des Maldives.

Au même titre que l'ensemble des nations riveraines ou industrialisées, les deux phénomènes : piraterie et terrorisme font peser des risques sur les intérêts français dans la région. La pêche frauduleuse et l'immigration clandestine créent, quant à elles, des dangers sur les territoires français.

I5 – Le verrouillage des puissances extérieures

I51 - Une domination américaine particulière

Dans cette région, la stratégie des Etats-Unis est globale et présente de nombreux aspects : politique, économique, militaire, dont les inters - connexions entre eux sont importantes. Cette stratégie globale implique des exigences dont l'une impose la liberté de jonction entre leur flotte de la Mer de Chine à celle de l'océan Indien, et l'autre, la liberté de circulation du commerce international en particulier la sécurisation de leurs approvisionnements énergétiques.

Dans un second ordre, ils recherchent le containment à l'égard de la Chine dans cette partie du monde. Afin de bien expliquer les raisons cette politique de verrouillage américain, il convient d'analyser de plus près deux faits stratégiques capitaux.

I511 – La stratégie du pétrole

La politique américaine se traduit souvent dans les faits par une politique du pétrole. Premiers consommateurs d'or noir, avec le quart de la consommation mondiale, les Etats-Unis accordent une importance stratégique toute particulière de la zone de l'océan. Celle-ci, en particulier le Golfe Persique, renferme dans son sous – sol les trois quarts des réserves mondiales connues en pétrole. Actuellement, la diversification de leurs approvisionnements auxquels s'ajoute

la consommation mondiale passerait de 25% aujourd'hui à 16%, alors que les hors OSCE verraient leur part augmenter de 32% à 59% en particulier la Chine qui dépasserait les Etats-Unis avec 22%.

Plus préoccupant encore pour Washington, la Chine se glisse désormais jusque dans son arrière-cour. Décidément habile à tirer profit des tensions politiques du moment, elle affiche une insolente amitié avec le Venezuela, quatrième fournisseur des Etats-Unis, dont le président Hugo Chavez pose au héraut d'un nouvel antiaméricanisme de l'hémisphère Sud. Le Pérou et l'Equateur sont également courtisés, tout comme le Canada avec qui les chinois viennent de signer un accord sur un oléoduc entre l'Alberta et la côte Pacifique d'où seront chargés 200 000 barils par jour.

Hégémonique dans l'océan indien, les Etats-Unis sont soucieux : de protéger la production et l'évacuation du pétrole du Golfe, de veiller aux équilibres régionaux, de contrôler les débouchés de la mer Rouge et du canal de Suez, de surveiller les détroits, de pouvoir intervenir en Afrique¹ et de maintenir une présence en Asie (où les tensions persistent) et de jouer un contrepois aux prétentions chinoises dans la région.

I512 – L'après 11 septembre

Le 11 septembre est une rupture dans la politique étrangère américaine. La guerre contre le terrorisme procure aux Etats-Unis les moyens de renforcer leur présence dans l'océan en conservant des alliances bilatérales traditionnelles avec l'Australie, la Thaïlande, les Philippines, et le développement avec l'Inde d'une coopération de défense de plus en plus active. Après ces attentats, la militarisation de l'océan Indien et le rapprochement avec l'Inde se sont accélérés, la surveillance accrue de zones stratégiques pour les américains, les détroits (patrouilles communes indo - américaine intensifiées dans le détroit de Malacca). L'objectif de ces renforcements doit permettre la sécurisation de leur approvisionnement. Cet évènement majeur dans l'histoire récente des Etats-Unis engendre des conséquences visibles et importantes dans la politique extérieure de cette nation. Pour combattre le terrorisme international, le nouveau cheval de bataille de l'administration américaine actuellement au pouvoir, le principe de guerre préventive traduit l'influence des néo –

les Etats-Unis maintiennent leurs forces militaires et leur départ forcé des bases des Philippines n'a guère affaibli leur déploiement. De plus en plus d'Etats leur octroient des facilités navales. L'océan Indien n'avait pourtant jamais paru justifier de leur part la création d'une force autonome alors qu'il en existe pour les deux autres océans et pour la Méditerranée.

Alliée des Etats-Unis, la France se confronte souvent avec la politique américaine dans cette région. La participation des forces spéciales françaises dans la guerre contre le terrorisme en Afghanistan, en liaison avec les troupes américaines, n'efface pas les distensions existantes entre ces deux pays sur la façon de conduire le règlement de conflits locaux. En effet, le soutien inconditionnel américain à la cause israélienne ou l'intervention américaine en Irak illustrent une vision différente aux financements par l'union européenne de projets palestiniens dans la bande de Gaza ou l'opposition de la « vieille Europe », la France et l'Allemagne, à cette intervention militaire.

Soucieux de disposer d'emplacements stratégiques, les américains n'hésitent pas à pré-positionner des forces militaires dans le pré-carré français, comme à Djibouti, où la présence de forces militaires américaines est supérieure au contingent français. Longtemps délaissée par les Etats-Unis, l'Afrique représente aujourd'hui une source d'intérêt pour eux. Continent le plus pauvre, où de nombreuses tensions et conflits existent, il est aussi une zone d'opposition de style entre les Etats-Unis et la France. La France développe un concept global pour l'Afrique afin que ce continent prenne en charge lui-même le règlement de ses conflits internes. Elle favorise le partenariat avec l'Union Africaine et cherche à européaniser et à politiser son concept RECAMP. Plus pragmatiques, les américains privilégient un dispositif plus bilatéral en s'appuyant sur quelques pays partenaires, dans lesquels ils peuvent trouver des intérêts économiques particuliers.

Compte tenu des remous persistants à la périphérie de cet océan, après le « phénomène du 11 septembre 2001 », il serait téméraire de penser que ce cœur stratégique voit disparaître l'hégémonie américaine. En effet, les autoroutes des hydrocarbures traversant l'océan Indien paraissent trop importantes pour que l'Aigle américain, conscient à la fois de son leadership de

Une telle voracité contribue évidemment à la hausse des cours sur le marché international puisque le tiers de la demande mondiale supplémentaire émane de Chine. La dépendance croissante de ce pays est très liée au développement de son économie et de ses transports. Le pétrole est donc devenu l'un des premiers modes de consommation de la Chine. En 2004, le Japon a perdu sa place de 2ème consommateur mondial au profit de la Chine, dont les importations viennent de plus en plus du Moyen Orient¹. Cette nouvelle donne impose à Pékin de repenser radicalement sa politique énergétique sous peine de voir son décollage fragilisé.

Le danger pour la Chine est d'ordre stratégique. Les deux tiers de ses importations de brut proviennent du Moyen-Orient, une proportion vouée à augmenter avec le temps. Fâcheuse contrainte : la région est instable et cet or noir emprunte des routes maritimes (12 000 km séparant le détroit d'Ormuz de Shanghai) contrôlées par l'US Navy ou infestées de pirates du côté du détroit de Malacca. La Chine vit très mal cette nouvelle vulnérabilité. Son anxiété tient au scénario d'un conflit militaire autour de Taïwan précipitant une guerre avec les Etats-Unis. Dans ce cas de figure, l'US Navy serait en mesure de barrer les routes maritimes acheminant le pétrole du Moyen-Orient en Chine et donc de saper sa croissance.

En 2003, la Chine est devenue la 3ème nation commerciale du globe. Lorsqu'on évoque la Chine et ses statistiques à deux chiffres de l'accroissement de son économie, on pense aux importations chinoises en matières énergétiques. Il convient aussi de signaler la croissance de ses importations en minerais² et de ses exportations en fret. Ainsi, la maritimisation³ du commerce international affecte l'économie chinoise, la rendant ainsi plus dépendante de la libre circulation des navires dans les océans, dont l'océan Indien. Dans quelques années, le port de Rotterdam sera délogé du podium par les ports de Shanghai et Hong Kong en tête des ports mondiaux.

I522 – Les réponses stratégiques de la Chine

Dans les années 80, le détroit de Malacca devient un passage stratégique du fait des ambitions de la Chine sur la mer de Chine et de l'importance de son trafic maritime dans ce détroit.

détroit¹ et d'avant-postes maritimes défensifs protégeant son flanc sud, devenant par la même, une menace potentielle pour les pays de l'ASEAN, pour les Etats-Unis et le Japon. Les flottes militaires chinoises ont désormais la possibilité de bloquer l'accès au détroit de Malacca.

La Chine cherche la diversification des pays fournisseurs afin d'émettre sa dépendance vis-à-vis du Moyen Orient. Depuis la fin des années 1990, les compagnies pétrolières chinoises prospectent agressivement la planète et achètent rubis sur l'ongle de très coûteux actifs, entraînant un bouleversement de la géopolitique du pétrole. S'incrutant jusqu'en Afrique ou en Amérique latine, Pékin conduit une pétro - diplomatie sans fard à tel point que les itinéraires à l'étranger des hiérarques chinois épousent de manière transparente la carte des hydrocarbures. A priori, la Russie et l'Asie centrale ont toutes les faveurs de la Chine car elles lui offrent un approvisionnement continental moins aléatoire, c'est-à-dire moins contrôlé par les Américains. La région est désormais le théâtre d'un "grand jeu" d'un nouveau type.

PÉKIN joue la carte de l'ouverture des brèches dans les pays qui sont dans le collimateur de Washington. Elle fraye ainsi avec l'Iran ou le Soudan, deux pays de l'espace indien - océanique, dont les réserves pétrolières excitent sa convoitise. Profitant du coup de froid entre Riyad et Washington après les attentats du 11 Septembre, les Chinois ont fait une percée en Arabie saoudite. En 2004, ils ont obtenu le droit d'explorer certains champs gaziers, là où des compagnies américaines avaient échoué. Pour leur part, les Saoudiens sont entrés dans le capital d'une raffinerie chinoise à hauteur de 25%, une prise de participation inédite pour des investisseurs étrangers dans ce secteur. Intérêts partagés : Pékin guigne la ressource tandis que Riyad veut alléger sa dépendance à l'égard du marché américain.

Son commerce avec l'Europe s'amplifiant, la Chine pousse ses intérêts vers l'océan Indien à travers le détroit de Malacca. Elle mène une action diplomatique appuyée par une puissance navale, certes encore médiocre, mais qui se renforce par l'achat de bâtiments russes. « Si la Chine veut maîtriser les nouvelles routes – maritimes - de la soie, elle devra se doter de porte – avions », disait le ministre de la marine en 1985. C'est une expression figurée mais sous laquelle on trouve la question de la maîtrise des voies maritimes.

II - L'océan Indien : l'émergence de puissances locales et place de la France

III1 – Des puissances riveraines à la volonté affirmée

Soumis à des contraintes extérieures (militaires, politiques ou économiques), l'océan Indien n'affiche aucune alliance, aucune hégémonie même partagée. Seule parmi les groupements régionaux, l'ANSEA¹ a pris quelque importance, en permettant une fructueuse concertation portant sur les questions politiques, économiques et de sécurité. Mais tournée à la fois vers l'océan Indien et l'océan Pacifique², cette association est nettement orientée du côté Pacifique, où l'effort d'organisation est incomparablement plus avancé et prometteur.

Rares et limités sont les pôles autour desquels s'ordonne une ébauche d'ordre régional : l'Inde, l'Australie et l'Afrique du Sud. Or les trois pays, quel que soit leur désir de jouer un rôle croissant dans la région, sont tributaires, après l'Europe, d'autres ensembles lointains. De plus, ces pôles sont situés à la périphérie de l'immense nappe d'eau que représente l'océan Indien, y formant un triangle dont les pointes s'enfoncent dans le monde asiatique, anglo – saxon ou africain.

III11 - L'Inde à la recherche d'une reconnaissance de son statut de puissance

Pôle principal de l'océan qui porte son nom, l'Inde dispose seul, pour le moment, de la capacité technique d'y exercer un rôle de police au – delà de son littoral. Sa flotte maritime, la 6ème du monde, est la plus forte de la région. Sa flotte de commerce la seconde après la Chine, 90% de son commerce international³ se fait par la mer. Ce pays aspire légitimement à jouer un rôle majeur dans cette région du monde.

La première priorité de l'Inde est de voir reconnu son statut de puissance globale et responsable. Candidate⁴ à un siège permanent au Conseil de Sécurité, elle entend apparaître comme un acteur de premier plan sur la scène mondiale.

III111 – Pôle de stabilité démocratique

des essais nucléaires. Allié traditionnel des Etats – Unis dans la région, le Pakistan est devenu un partenaire encombrant et gênant pour eux, malgré la position adoptée par le président du Pakistan, le général Mucharraf, résolument pro – américaine après les attentats du 11 septembre 2001. Cette intensification des relations avec l'Inde, ennemi héréditaire du Pakistan¹, se fait au détriment de ce dernier. L'Inde a besoin de l'aide des Etats – Unis, mais redoute son ingérence.

Devenus le 2ème partenaire commercial de l'Inde derrière l'Union Européenne, les Etats-Unis finissent par opérer un rapprochement stratégique avec un pays qu'ils perçoivent comme démocratiquement stable dans un arc de crises, courant du Moyen – Orient à l'Indonésie, mais aussi comme un contrepoids possible à la montée en puissance de la Chine. Malgré une opposition sur l'intervention américaine en Irak en 2003, ce rapprochement entre les deux pays s'est traduit en juillet 2005 par la proposition du président des Etats – Unis d'offrir à l'Inde un statut exceptionnel, en marge du traité de non – prolifération (TNP). Si elle se concrétise, cette option donnera à l'Inde un accès aux technologies duales, tant dans le domaine nucléaire civil que spatial.

Depuis 20 ans, l'Inde consolide son périmètre de sécurité. Avec plus de 5 000 kilomètres de côtes et plus de 200 ports, sa défense n'est pas très aisée. En réalité, elle a deux pôles stratégiques. Le golfe Persique d'où elle reçoit 40% de son énergie pétrolière et où elle veut fermement contrebalancer l'influence pakistanaise. Le golfe du Bengale et le détroit de Malacca qu'elle peut surveiller à partir de sa base avancée des Andaman et notamment Port Blair.

III12 – Les nouvelles ambitions de l'Inde

La Russie demeure un partenaire important pour l'Inde. Les présidents de la Russie et de l'Inde ont rappelé² la proximité des positions indienne et russe sur les grands sujets internationaux, notamment l'Afghanistan, et ont souligné la volonté d'une relance de la coopération dans les domaines stratégiques (armement, participation indienne au système de navigation Glonass) et de l'économie (énergie notamment).

Pour les dirigeants indiens, la première des priorités reste le développement économique,

environnement régional, New Delhi tente de contenir les conflits périphériques qui déstabilisent l'Asie du Sud. La mutation de sa politique étrangère se traduit en 2005 par une demande ouverte d'un siège permanent au conseil de sécurité des nations unies.

L'Inde entend également normaliser les relations avec ses grands voisins. Avec la Chine, elle essaie de ne pas se laisser trop distancer sur le plan économique tout en apaisant les différents frontaliers¹. Avec le Pakistan, son ennemi héréditaire, nucléarisé lui aussi depuis 1998, les rapports focalisés sur l'épineuse question du Cachemire, tendent à régulariser depuis 2004. Un dialogue est engagé depuis le mois de janvier de cette année, suivi par une visite du président Musharraf qui marqua une nouvelle étape dans le processus de paix qualifié « d'irréversible ». Mais une solution politique définitive à un conflit, qui a fait plus de 40 000 morts, reste à trouver.

III 13 – L'Inde et la France : une vision commune de l'ordre mondial

La France et l'Inde jouissent depuis longtemps d'une relation considérable et cordiale, marquée par une régulière interaction entre les dirigeants des deux pays, qui s'est intensifiée depuis les années 70. Consciente des enjeux liés à l'émergence de cette nouvelle puissance, la France a accru ses relations avec ce pays en 1998, à la veille de ses essais nucléaires. Depuis un dialogue stratégique de haut niveau², dirigé par le Conseiller Diplomatique du Président de la République et le Conseiller en Sécurité Nationale de l'Inde, couronne un ensemble de relations bilatérales élargies³ y compris dans le domaine de la défense⁴. Il s'appuie sur une vision commune de l'ordre mondial. Au nom du multilatéralisme, Paris plaide pour que l'Inde obtienne un siège permanent au conseil permanent des Nations Unies soutenant ainsi l'initiative indienne.

Même si les échanges économiques entre l'Inde et la France restent modestes⁵, ceux – ci sont sur la voie d'une croissance rapide dans l'ensemble des relations bilatérales. Ces deux pays sont très engagés dans les actions destinées à donner de l'élan aux relations économiques en identifiant divers domaines où les éléments complémentaires inexploités sont sources prometteuses de meilleure croissance. Alors que l'Inde se rapproche des Etats – Unis sur un certain nombre de

rejoindre le programme ITER, le réacteur thermonucléaire expérimental qui doit voir le jour à Cadarache.

La France et l'Inde maintiennent et développent de nombreux échanges culturels, comme le prouvent les évènements culturels organisés dans toute la France et embrassant toute la diversité culturelle indienne. Le Programme d'Echanges Culturel (PEC) franco – indien traite également de la coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation et la France agit activement pour la promotion de la langue et de la culture française par le biais de différents programmes. Autre facteur important dans les relations franco – indienne, la diaspora indienne présente en France et dans ces territoires de l'océan Indien se chiffre à environ 60 000 personnes, dont la très grande majorité est originaire des 5 anciens comptoirs¹ français en Inde. Cette diaspora indienne ou d'origine indienne de France a créé un certain nombre d'associations qui forment la Fédération des Associations Indiennes de France (FAFI).

Plus importante démocratie du monde, l'Inde dispose seule, à ce jour, des capacités d'exercer un rôle de police dans l'océan Indien. Ce pays aspire légitimement à jouer un rôle majeur dans cette région du monde. La première priorité de l'Inde est de se voir reconnaître le statut de puissance globale et responsable. Candidate à un siège permanent au Conseil de Sécurité, elle entend apparaître comme un acteur de premier plan sur la scène mondiale.

III2 - L'Australie, et la croisée des chemins

Terre des superlatifs, l'Australie a toujours préféré le Pacifique et ne s'intéresse à l'Indien seulement depuis 10 ans. Ce pays ne dispose que de 2 relais insulaires² vers l'océan Indien éloignés, source d'inquiétude pour les autorités à cause de la proximité de Java. Le 12 octobre 2002, les

III121 – L'île continent occidentale : terre de paradoxes

Sa position particulière sur le globe la situe à la lisière de l'Asie et de l'Océanie, sans faire partie ni de l'une, ni de l'autre. De part sa taille, elle fait figure de véritable géant géographique¹, comparée à la multitude d'îles qui la borde. Mais, avec 20 d'habitants, elle est à peine plus peuplée que les Pays-Bas et sa croissance démographique est très faible².

La densité de sa population – à peine plus de 2 habitants au km²- est l'une des plus faibles du monde et elle abrite la population la plus urbanisée de la planète³, dont près de 4 millions vivent à Sydney et 3 millions à Melbourne. 40% de sa population sont concentrés dans 2 villes majeures. Les caractéristiques de développement de sa population lui permettent de tenir le second au rang de l'Indicateur de Développement Humain, supérieur à la plupart des pays occidentaux et des pays riverains de l'océan Indien.

Craignant une « invasion » de réfugiés, l'Australie limite leur asile politique annuel, dont les postulants s'entassent dans l'un des centres d'internement où les émeutes et tentatives d'évasion sont fréquentes. Depuis mars 2005, la réglementation sur le droit d'asile est assouplie, avec la possibilité, pour les demandeurs, dont la demande est rejetée, d'obtenir un permis de séjour temporaire.

L'Australie fournit une production agricole très riche et renferme des ressources naturelles, en matières premières minérales et gazières, immenses, ce qui en fait le « pays le plus riche du monde » en ressources naturelles par habitant. Ces richesses procurent à ce pays la moitié de ces recettes d'exportations, dirigées à 60% vers l'Asie. En effet, l'économie australienne, basée sur ses richesses minières et gazières en particulier, s'est développée. Une part importante de la clientèle a été très vite le Japon et les pays en éveil du continent asiatique⁴. Cet énorme potentiel économique australien, ses mines de fer et de charbon et ses gisements de gaz, l'a amené à participer à l'essor des pays cités.

Avec un marché intérieur faible, la force de son économie provient de ces exportations, en particulier en ressources primaires pour lesquelles elle se situe parmi les principaux producteurs

L'économie « rustique » de ce pays, peu sensible aux crises, est bien placée pour servir de relais aux investisseurs attirés par l'Asie. Cet attrait s'illustre par le déferlement d'IDE, investissement direct étrangers, dont près de 60% proviennent de l'Europe.

III122 – Entre Amérique et Asie, le dilemme australien

Si l'Australie a connu des alternances de périodes particulièrement dynamiques et d'autres moins ambitieuses sur la scène internationale (en fonction principalement de la personnalité de ses dirigeants successifs), plusieurs facteurs limitent traditionnellement la marge de manœuvre de la diplomatie australienne. Ces facteurs géopolitiques, de 3 ordres, géographique (l'isolement géographique du pays), humaine (la faiblesse de sa population et de son marché intérieur), et économique (son potentiel industriel limité), soulignent l'enjeu essentiel de la sécurité de ses voies de communication pour une Australie excentrée, principalement exportatrice de produits primaires.

Ces handicaps ont incité l'Australie à se placer successivement sous la tutelle d'une grande puissance anglo-saxonne, d'abord la Grande-Bretagne puis, après la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis, pour lesquelles elle reste une périphérie et joue le rôle de « shérif adjoint », peu apprécié par ses voisins. L'Australie affiche cependant une volonté de jouer un rôle dans la région, surtout pour faire face à la montée de l'intégrisme islamique radical en Indonésie, source de déstabilisation et de grande peur. Le véritable traumatisme de l'attentat de Bali¹ en 2002 entraîna des réactions et des prises de mesures draconiennes² dans le domaine de la sécurité. Autre menace, l'Australie est sensible au phénomène de piraterie très développé dans cette partie du monde, surtout dans le détroit de Malacca, qui menace directement la liberté de circulation maritime. L'Australie a lancé en coopération avec l'Inde une étude sur la protection de la navigation commerciale.

Le voisinage du continent asiatique constitue l'une des forces (en termes commerciaux) et des difficultés (en termes politiques et stratégiques) de la diplomatie australienne³. Ainsi, depuis seulement une dizaine d'années, l'Australie commence à s'intéresser à l'océan Indien, en transférant, en particulier, une partie de ses forces maritimes à Cockburn Sound, sur la côte

l'Australie comme pays occidental, allié solide des Etats – Unis, et mis à mal ses efforts pour être acceptée comme membre de la communauté asiatique.

III123 – L'Australie et la France : le réchauffement depuis 1995

Au cours de l'année 2000, John Howard déclarait : « Le maintien d'une forte présence de la France dans le Pacifique est souhaitable ». Ce souhait du premier ministre de l'Australie prouve l'évolution positive des relations politiques franco – australiennes, succédant aux turbulences de 1995¹. L'apaisement des rapports dans le pacifique entre ses deux pays a des impacts sur leurs politiques dans l'océan Indien. La lutte contre la pêche illicite dans les mers australes de l'océan Indien constitue une composante privilégiée de leurs liens et pourrait servir de base à une coopération avec ce pays et la Nouvelle – Zélande en matière de surveillance dans le Pacifique.

Partenaires commerciaux modestes, les relations économiques² entre la France et l'Australie continuent de croître, même si ces deux pays ne partagent pas les mêmes positions. Premier fournisseur d'investissements directs à l'étranger en Australie, l'Union Européenne³ inquiète ce pays par sa politique agricole commune (PAC) et les normes environnementales (pour le charbon) jugées protectionnistes par le leader du groupe de Cairns⁴, qui regroupent 15 pays agricoles du Pacifique et de l'océan Indien. Ce groupe exige « l'élimination » par l'Union Européenne des aides à l'exportation des produits agricoles, dont profite en particulier la France, principal producteur de l'Europe.

Terre de superlatifs, état – continent le moins peuplé au monde, multiracial et multiculturel, l'Australie renferme des ressources naturelles immenses. Malgré le peu d'appréciation de ses voisins pour son rôle de « shérif adjoint » des Etats – Unis, ce pays a le souci de s'intégrer au mieux à sa région, en opérant un rapprochement avec l'ASEAN par ses échanges commerciaux et des accords militaires. « Les relations entre la France et l'Australie, sur le plan

II13 - L'Afrique du sud, nouveau pôle de stabilité en Afrique

II131 – Une jeune démocratie au rôle régional

En 10 ans, ce pays est passé d'un statut d'Etat paria et raciste à celui d'une démocratie dotée d'une constitution très libérale, reconnaissant les droits de tout un chacun. Depuis, ce pays jouit d'une forte visibilité internationale :

- l'accueil de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (2002),
- le co-parrainage avec le Sénégal du NEPAD,
- la présidence de l'Union Africaine,
- médiateur de conflits sur le continent africain (Burundi, Congo, Côte d'Ivoire),
- prendre la présidence des non-alignés.

Ce pays voit dans la stabilisation du continent africain une condition indispensable au développement économique et à la réduction des inégalités grâce, en particulier, aux investissements étrangers accrus. Cette stabilisation lui permettrait de promouvoir ses propres intérêts économiques sur ce continent.

L'Afrique du sud est la seule puissance à posséder une véritable marine sur le littoral de l'océan Indien. Depuis l'élection de Nelson Mandela, ce pays peut rejouer un rôle régional. Mais c'est seulement à la fin de son mandat et avec son successeur Mbeki que des contrats d'achats importants de matériel aéronautique et de chars ont été signés, contrats d'où la France a été exclue.

II132 – Persistance de problèmes internes

Si on vit mieux dans ce pays, et pas plus mal pour la minorité blanche dont les privilèges n'ont globalement pas été entamés, il subsiste toujours des fléaux et des inégalités. Pays à revenu intermédiaire en croissance continue, il souffre de trois handicaps majeurs :

- un marché du travail précaire¹,

de causalité entre le VIH et la maladie du SIDA, au profit d'une explication d'origine dans la pauvreté et les conditions de vie déplorable.

Malgré ses problèmes internes hérités en grande partie de l'époque de l'apartheid, l'Afrique du Sud reste l'économie la plus riche de l'Afrique et représente le quart du Produit Intérieur Brut de ce continent et 40% de celui de l'Afrique subsaharienne. Le niveau de développement économique s'apparente à bien des égards à celui d'une nation industrialisée, une économie moderne, en particulier grâce aux richesses minières de son sous – sol. En effet, pour nombre de minerais, l'Afrique du Sud tient une place importante dans la production mondiale : platine 47,1% de la production mondiale (1^{er} rang mondial), or 19,9% (1^{er}), vanadium 56,9% (1^{er}), chrome 45,6% (1^{er}), titane 24,1% (2^e), manganèse, diamants, charbon, uranium, fer.

En s'appuyant sur une politique économique prudente, emprunte de libéralisme, l'Afrique du sud a acquis une crédibilité financière et économique de niveau international. Ce statut lui permet de présider jusqu'en juin 2006 le Groupe d'action financière (GAFI) et a été choisi pour présider aux travaux du G20 pour l'année suivante. Par ses excellentes relations bilatérales avec l'Iran, ce pays est un acteur important dans les négociations internationales sur le dossier du nucléaire iranien.

II133 – France, Afrique du Sud : convergences diplomatiques

Partenaire privilégié de la France sur le plan multilatéral, l'Afrique du Sud, avec l'aide de Paris, est un ardent défenseur du NEPAD, le Nouveau Partenariat pour le Développement économique de l'Afrique, son fer de lance pour permettre le décollage politique et économique du continent africain. En 2003, au cours d'une visite en France, le président Mbeki déclarait à propos des convergences : « Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes objectifs sur beaucoup de problèmes. Les relations entre nos deux pays n'ont jamais été aussi meilleures et solides qu'à l'heure actuelle. Ces relations politiques que nous entretenons ont acquis une nouvelle qualité et maturité ».

rang des partenaires économique de l'Afrique du Sud, avec 4% du total des importations sud africaine. Si ce pays est la première économie africaine, il n'est que le 35° client et le 43° fournisseur de la France. Les investissements français ne représentent qu'une faible part des investissements directs étrangers¹.

Boycottée par la communauté internationale pendant l'apartheid, l'Afrique du Sud représente un pôle de croissance économique africain et un modèle démocratique. Ardent avocat de la « renaissance africaine », dont le NEPAD est un instrument, Pretoria s'implique activement dans le règlement des conflits en Afrique, comme médiateur, par des interventions politiques, militaires ou diplomatiques. « Disponible » pour occuper un poste de membre permanent au conseil de sécurité des Nations Unies, l'Afrique du Sud est devenu pour la France un partenaire privilégié.

II2 - La France dans l'océan indien : une politique tournée vers l'Afrique

Présente physiquement dans l'océan Indien depuis plus de 3 siècles, la France, avec ses îles modestes, mais une aire maritime très importante, est néanmoins la seule grande puissance présente territorialement dans cette partie du monde. Cette double appartenance, la France pays du nord mais aussi pays du sud, est source d'ambiguïté. A ce jour, une véritable politique globale de la France dans l'océan Indien, qui prenne en compte l'hétérogénéité et l'importance de cet espace maritime complexe, n'existe pas. Malgré des atouts déterminants dans l'océan Indien, la France, fidèle à son histoire, recherche aussi un équilibre entre continent et océan. Cette prospection semble se tourner vers une politique globale africaine au détriment d'actions peu homogènes et dispersées dans l'océan Indien.

II21 - Les raisons d'une présence française

Vieille habituée du théâtre de l'océan Indien et puissance riveraine de celui - ci, la France conduit une stratégie conforme à ses intérêts, à ses engagements, à son rôle puissance européenne et

immédiat de cette région, les nombreuses crises et tensions, qui concentrent l'attention de toutes les grandes puissances y compris la France, menacent nos intérêts stratégiques. La sécurité¹ des échanges commerciaux, particulièrement les approvisionnements en matières premières, empruntant les voies de navigations de cet océan de passage, est primordial et doit respecter le régime de libre de circulation établi par la convention de Montego Bay.

Membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, ce siège confère à la France une obligation de rester un acteur mondial majeur sur la scène internationale. Cette obligation se traduit par différents objectifs définis. Dans le cadre des accords de défense, la France peut être amenée à aider les armées nationales des pays qui pourraient faire l'objet d'une agression extérieure. Dans le cadre de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et sous mandat de cet organisme, elle peut participer à toute action diplomatique ou militaire pour le droit à la sécurité, le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends, ou à toute initiative concernant la sécurité collective régionale, en particulier dans la partie occidentale.

Enfin, la France peut être conduite à développer diverses coopérations dans le domaine économique avec la création d'organisations régionales² pour la mise en valeur des ressources terrestres et océaniques, humanitaires, scientifiques et techniques. Dans l'océan Indien, la stratégie de la France, en tant que pays riverain et puissance moyenne, contribue à la stabilité de la région, à la consolidation de la paix et à la sécurité internationale.

II22 - La présence française : les déterminants de puissances

La présence historique ancienne de la France lui a permis de tisser des liens particuliers historiques, culturels et de défense. Elle est liée par des accords de défense ou de coopération militaire avec une douzaine d'Etats riverains. Vieille habituée de l'océan Indien, des navires français ont commencé à fréquenter les parages de cet océan dès le XVI^e siècle. La France a toujours réussi à conserver un minimum d'assise territoriale, un département (la Réunion), un territoire (Mayotte) et différentes îles (les Terres Antarctiques et Australes Françaises, les îles

km² soit une surface 7 fois supérieure aux zones économiques exclusives de la métropole, le quart de son domaine maritime global (lui – même le troisième du monde). Grâce à cette présence, la France est membre de la Commission de l'océan Indien, qui regroupe les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Certains de ces territoires, comme les îles Eparses, ont fait parfois l'objet de revendications contradictoires¹ de divers voisins.

Sa présence militaire se traduit par un dispositif de forces pré positionnées à Djibouti, de forces de souveraineté dans ses territoires et des forces de circonstances déployées au gré des crises qui se développent dans la région. Ces dernières se traduisent par la participation à de multiples missions en océan Indien accomplies, par la présence des bâtiments de la marine nationale (opération PROMETHEE, la 1^o guerre du Golfe en 1990 – 1991, ONUSOM I et II, CONDOR de juin 1996 à décembre 1998, Héraclès depuis octobre 2001, au Timor oriental...), des projections de forces aériennes et terrestres.

La création d'une université sur l'île de la Réunion, un temps nommée Université Française de l'Océan Indien, et la présence de 6 états de l'océan Indien comme membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (4 ont le français comme langue officielle) marquent la place de la culture française dans cet océan. Cadre original de promotion de la langue française et unique organisation intergouvernementale francophone de l'océan Indien, la COI signa en 1999 un accord de coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie, dont l'objectif doit permettre une relance de la coopération culturelle tout en soutenant la dynamique francophone.

II23 – L'Afrique ou l'océan Indien, le dilemme d'équilibre

« L'Afrique est une chance pour la France. Elle élargie à la fois notre horizon et notre ambition sur la scène internationale. C'est vrai sur le plan diplomatique et c'est vrai sur le plan culturel », ainsi s'exprimait le premier ministre de la France, M. de Villepin devant l'assemblée nationale le 18 juin 2003. Le soutien de la France pour l'Afrique est sans ambiguïté. L'Afrique reste

Comores. Le continent africain reste la priorité de l'aide au développement, en particulier les pays qui s'inscrivent dans la démarche du NEPAD¹, le nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique. Cette approche collective et volontaire est accueillie favorablement par la France, qui apporte son soutien par l'aide bilatérale aux pays engagés dans ce processus.

A travers le concept RECAMP, RENforcement des Capacités Militaires de Maintien de la Paix, la France affiche sa volonté de procurer aux pays africains les moyens militaires de traiter par eux-mêmes les crises qui se dérouleraient sur leur continent. Ce volet politico – militaire, que la France désire européeniser, complète l'arsenal d'une politique globale tournée vers l'Afrique. Dans le cadre du projet RECAMP, la France s'appuie sur son département de la Réunion et ses forces positionnées de Djibouti, de Dakar et du Gabon pour soutenir l'Union Africaine. Dans un contexte économique, la Réunion, en tant que région ultrapériphérique de l'union Européenne, doit pouvoir faire valoir ses intérêts particuliers dans le contexte de négociations des accords de partenariats économiques négociés par l'UE avec les communautés économiques régionales africaines, SADC et COMESA.

Dans l'océan Indien, la France ne mène pas de politique globale, malgré les déterminants de puissances sur lesquels elle peut la fonder. Les coopérations entreprises s'appuient souvent sur des organisations locales ou sur des relations bilatérales et traitent de sujets spécifiques. Créé en 1996 à l'initiative conjointe de la France et de Singapour, un forum de dialogue Europe – Asie est destiné à renforcer les liens dans tous les domaines entre les deux régions et tous les sujets d'ordre politiques, économiques et financiers, culturels. La COI, dont la France est pays membre, a adopté de nouvelles orientations stratégiques dans les domaines de coopérations politique et diplomatique, économique et commerciale, le développement durable et le renforcement de l'identité culturelle.

Présente depuis des siècles dans l'océan Indien, la France ne développe pas de politique globale à l'échelle de celui – ci. Malgré des coopérations diverses, les efforts de la France se concentrent sur le continent africain, qui demeure la priorité de sa politique.

Conclusion

La France est à ce jour la seule nation occidentale présente territorialement dans l'océan Indien et considérée, de ce fait, par les instances internationales et les Etats de la zone, comme un pays riverain de cet océan. Très hétérogène et très contrasté en données géopolitiques, cet océan est un coeur stratégique pour les économies des puissances industrialisées, confronté à un verrouillage hégémonique des Etats-Unis, aux ambitions de plus en plus apparentes de la Chine.

Avec l'émergence de puissances locales comme l'Inde, l'Afrique du sud et l'Australie, la France possède les atouts culturels, diplomatiques, économiques et militaires susceptibles de lui permettre de maintenir son rang, préserver ses intérêts et ceux de l'Europe dans cette partie du monde et présenter aux nombreux pays riverains de cet océan une alternative séduisante aux relations et aux équilibres géopolitiques de la région.

En recherche perpétuelle d'équilibre géopolitique entre continent et océan dans la zone Europe, la France n'échappe pas à ce dilemme entre une politique continentale africaine remise à plat et une disparité de ses initiatives dans l'océan Indien. Dans le cadre du programme RECAMP, le département de la Réunion et la base de Djibouti tournés vers ce continent et utilisés comme plates-formes de soutien, illustrent le tropisme africain de la politique française.

La France ne développe pas de politique globale dans l'océan Indien. Elle signe des accords bilatéraux ou participe à des instances régionales, qui n'ont pas vocation à jouer un rôle sur l'intégrité de cet espace océanique diversifié. Mais a-t-elle encore les moyens et la volonté d'y parvenir ? D'un point de vue économique, la France semble accusait un certain retard par rapport à d'autres puissances européennes comme la Grande Bretagne ou l'Allemagne, mais cherche à combler ce retard en ciblant certains pays, comme peut le prouver le dernier voyage du président de la République, Monsieur J. CHIRAC, en Asie du sud-est, en Thaïlande et Inde.

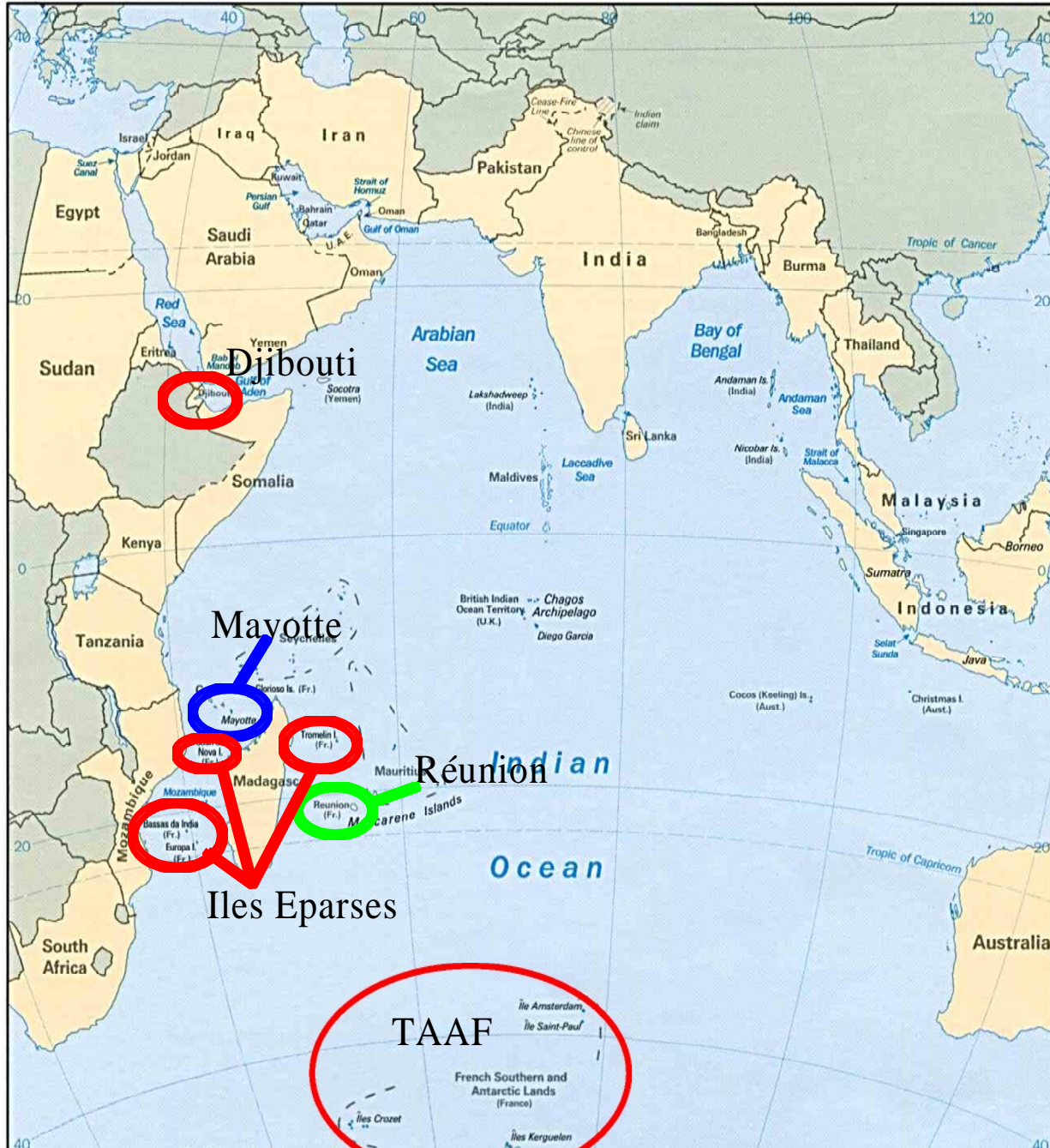
Cloisonnée dans des positions géographiques dans l'est de cet immense espace maritime, la France doit pouvoir montrer son pavillon national pour peser sur cette partie du monde. A ce jour, le dimensionnement des vecteurs de projection de puissances et de forces assure tout juste la

d'eupéaniser le programme RECAMP, une politique française de leadership dans l'océan Indien permettrait à l'Europe de rayonner également dans cette région du monde, en intégrant les atouts des autres puissances majeures européennes. L'échec du référendum en France et aux Pays-Bas n'a pas permis à l'Europe de disposer d'un unique représentant pour la politique étrangère, base d'une harmonisation des visions, des discours et des décisions.

Annexes

Annexe 1 : Présence française dans l'océan Indien

Indian Ocean Area



Annexe 2: BIOT (British Indian Ocean Territory)

Capitale: île de Diego Garcia

Population: 2000 habitants (+ 1500 militaires)

Langue officielle: anglais (de facto)

Groupe majoritaire: anglais (55 %)

Groupes minoritaires: créole mauricien, créole seychellois

Système politique: territoire britannique d'outre-mer

Le Territoire britannique de l'océan Indien (British Indian Ocean Territory ou BIOT en anglais) est une des régions ultrapériphériques appartenant au Royaume-Uni. Ce territoire, d'une superficie totale de 60 km², est constitué d'environ 2300 îles dans l'archipel des Chagos, situé au milieu de l'océan Indien, c'est-à-dire entre l'Afrique et l'Indonésie. Les îles les plus importantes sont d'abord Diego Garcia, l'île la plus grande et la plus australe, puis les îles Salomon, l'île Nelsons, les îles Peros Banhos, Three Brothers, Eagle, Egmont et Danger. Seule l'île de Diego Garcia (44 km²) est habitée.



En 1966, le Royaume-Uni a loué cette île aux États-Unis pour une période de 50 ans. Les États-Unis y ont implanté une base militaire d'importance considérable (de plusieurs centaines de millions de dollars) qui est devenue le pivot de la stratégie américaine dans l'océan Indien; en effet, l'US Navy peut y surveiller le trafic maritime à la sortie du golfe Persique. Entre 1967 et 1973, les 1200 anciens insulaires furent déportés à l'île Maurice et aux Seychelles. Seuls les militaires y eurent

Annexe 3 : Les territoires des Etats de l'océan Indien

	Superficie terrestre (km ²)	Longueur des frontières (km)	Longueur des côtes (km)	ZEE (km ²)	Rapport ZEE/superficie terrestre
Afriq. du S	1 221 037	4 750	2 798	1 016 700	0,83
Arabie sa.	2 149 690	4 415	2 640	186 000	0,09
Australie	7 682 848	0	25 760	7 006 500	0,91
Bahrein	692	0	161	5 100	7,37
Bangladesh	143 998	4 246	580	76 800	0,53
Bhoutan	40 077	1 075	0	0	0,00
Botswana	600 372	4 013	0	0	0,00
Comores	1 862	0	340	228 400	122,66
Djibouti	23 000	508	314	6 200	0,27
E.A.U.	77 800	867	1 318	59 300	0,76
Egypte	1 001 449	2 689	2 450	173 500	0,17
Erythrée	121 144	1 630	1 151	75 800	0,63
Ethiopie	1 097 900	5 311	0	0	0,00
Réunion (Fr)	2 512	0	201	312 360	124,35
Inde	3 287 163	14 103	7 000	2 014 900	0,61
Indonésie	2 027 087	2 602	54 716	5 408 600	2,67
Iran	1 648 000	5 440	2 440	155 700	0,09
Israël	20 770	1 006	273	23 300	1,12
Jordanie	89 000	1 619	26	700	0,01
Kenya	582 646	3 446	536	118 000	0,20
Koweït	17 818	464	499	12 000	0,67
Lesotho	30 350	909	0	0	0,00
Madagascar	587 041	0	4 828	1 292 000	2,20
Malaisie	329 549	2 669	4 675	475 600	1,44
Malawi	118 480	2 881	0	0	0,00
Maldives	298	0	644	959 100	3 218,46
Maurice	2 040	0	177	1 183 000	579,90
Mayotte (Fr)	373	0	185	50 000	134,05
Mozambique	783 030	4 571	2 470	562 000	0,72
Oman	300 000	1 374	2 092	561 700	1,87
Ouganda	236 040	2 698	0	0	0,00
Pakistan	803 943	6 774	1 046	318 500	0,40
Qatar	11 427	60	563	24 000	2,10
Seychelles	453	0	491	729 700	1 610,82
Singapour	640	0	193	300	0,47
Soudan	2 505 810	7 687	853	91 600	0,04
Sri Lanka	65 610	0	1 340	517 400	7,80

Annexe 4 : Populations des pays de l'océan Indien

Pays (année des données)	Population en 2003 (en millions)	Croissance annuelle	Indice de fécondité	Espérance de vie	Urbanisation (% de la population totale)
Afghanistan (2004)	28,5		6,8	43	20
Afrique du sud (2004)	45	0,6	2,6	47,7	58
Arabie Saoudite	24,2		4,5	73	87
Australie (2004)	20,1	1	1,7	79	91
Bahrein (1998)	0,6		1,9	73,1	
Bangladesh (2004)	143,809	2	3,46	61,4	25,6
Birmanie (1998)	44,5		1,9		
Bostwana (2004)	1,8	0,9	3,7	39,7	50
Bouthan (2004)	2,19	3	5,02	63,2	7,4
Comores (2004)	0,747	2,8	4,9	60,8	33,8
Djibouti (1998)	0,62		2,7		
Egypte	71,9		3,3	69	43
Emirats Arabe Unis	3		2,8	75	88
Erythrée	4,1		5,4	51	20
Ethiopie	70,7		6,1	42	16
Inde (2004)	1086,6	1,5	3	63,9	28
Indonésie(2004)	238,45		2,4	67	43
Irak	25,2		4,8	63	68
Iran	68,9		2,3	69	65
Israel	6,4		2,7	79	92
Jordanie	5,5		3,6	72	79
Kenya	32		4	46	35
Koweït	2,5		2,7	77	96
Lesotho (2004)	1,8	0,1	3,8	35,1	29
Madagascar (2004)	16,916	2,8	5,7	53,6	30,1
Malawi	12,1		6,1	38	15
Malaysia (2004)	25,1		2,9	73	59
Maldives (2004)	0,309	3	5,33	67,4	28
Maurice (2004)	1,2	1	1,95	72	41,6
Mayotte (Fr) (1998)	0,13		3,5		
Mozambique	18,9		5,6	41	34
Oman	2,9		5	74	77
Ouganda	25,8		7,1	43	15
Pakistan (2004)	159,2		5,1	64	34
Qatar (1998)	0,6		1,4		
Réunion (Fr) (2004)	0,745	1,5	2,3	75,2	72,1

Annexe 5 : Indice de Développement Humain (IDH)

	Taux d'alphabétisation	Taux brut de scolarisation	Indicateur espér. de vie	Niveau d'éducation	Indicateur de PIB	IDH	Rang d'IDH
Afriq. du S	84,9	93	0,48	0,87	0,75	0,702	94
Arabie sa.	76,1	61	0,77	0,71	0,78	0,754	68
Australie	--	116	0,9	0,99	0,92	0,936	2
Bahrein	87,1	80	0,8	0,85	0,82	0,824	40
Bangladesh	40,8	37	0,57	0,39	0,45	0,47	132
Bhoutan	42	33	0,61	0,39	0,43	0,477	130
Botswana	76,4	70	0,28	0,74	0,71	0,577	114
Comores	59,2	36	0,57	0,51	0,44	0,51	124
Djibouti	63,4	22	0,32	0,5	0,53	0,447	137
E.A.U.	75,1	68	0,83	0,73	0,87	0,809	45
Egypte	54,6	76	0,7	0,62	0,59	0,635	105
Erythrée	52,7	26	0,45	0,44	0,36	0,416	148
Ethiopie	37,4	27	0,32	0,34	0,31	0,321	158
France	--	94	0,89	0,97	0,91	0,924	13
Inde	56,5	56	0,63	0,56	0,52	0,571	115
Indonésie	86,3	65	0,68	0,79	0,56	0,677	102
Iran	75,7	73	0,73	0,75	0,67	0,714	90
Israël	95,8	83	0,89	0,91	0,87	0,893	22
Jordanie	89,2	55	0,75	0,78	0,61	0,714	88
Kenya	81,5	51	0,44	0,71	0,39	0,514	123
Koweït	81,9	59	0,85	0,74	0,86	0,818	43
Lesotho	82,9	61	0,38	0,75	0,49	0,541	120
Madagascar	65,7	44	0,45	0,59	0,35	0,462	135
Malaisie	87	66	0,79	0,8	0,74	0,774	56
Malawi	59,2	73	0,26	0,64	0,3	0,397	151
Maldives	96,2	77	0,68	0,9	0,63	0,739	77
Maurice	84,2	63	0,77	0,77	0,75	0,765	63
Mozambique	43,2	23	0,25	0,36	0,36	0,323	157
Oman	70,3	58	0,76	0,66	0,82	0,747	71
Ouganda	66,1	45	0,3	0,59	0,41	0,435	141

Annexe 6 : Indice économique : PIB et PIB par habitant

	PIB par hab. en \$	PIB en milliard de \$
Afriq. du S	11 639	507,2
Arabie sa.	10 815	186,8
Australie	24 574	384,1
Bahrein	13 688	4,4
Bangladesh	1 483	51,1
Bhoutan	1 341	0,3
Botswana	6 872	5,1
Comores	1 429	0,2
Djibouti	2 377	0,4
E.A.U.	18 162	40,0
Egypte	3 420	97,6
Erythrée	880	0,8
Ethiopie	628	6,5
France	22 897	1362,1
Inde	2 248	494,8
Indonésie	2 857	149,9
Iran	5 531	112,9
Israël	18 440	105,2
Jordanie	3 955	9,1
Kenya	1 022	11,2
Koweït	17 289	38,0
Lesotho	1 854	1,0
Madagascar	799	3,8
Malaisie	8 209	86,1
Malawi	586	1,7
Maldives	4 423	0,3
Maurice	9 107	4,7
Mozambique	861	3,6
Oman	13 356	19,9
Ouganda	1 167	5,9
Pakistan	1 834	60,9
Qatar	18 789	7,2
Singapour	20 767	97,4
Soudan	664	12,2
Sri Lanka	3 279	15,0
Swaziland	3 987	1,1
Tanzanie	501	9,7
Thaïlande	6 132	123,3

Annexe 7 : Trafic de conteneur par zone géographique

Région du monde	1990	Part %	1997	Part %	Taux de croissance annuelle
Amérique du nord	16,7	19,5	24,5	14,4	5,6
Europe occidentale	22,4	26,2	38,6	22,7	4,9
Asie	37,9	44,3	81,7	48,1	12,8
Amérique du sud	4,8	5,6	11,5	6,8	13,3
Afrique	1,8	1,8	3,2	2	8,9
Océanie	2,1	2,1	2,4	1,5	4,2
Autres	2,1	2,1	2,5	1,6	8,7

Source : Containerization International Yearbook

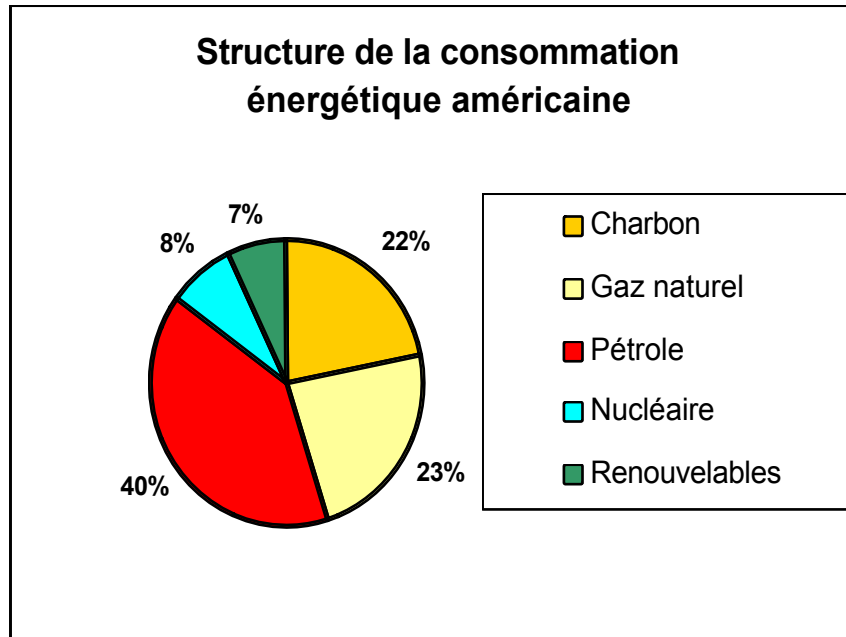
EVP : équivalent vingt pieds, mesure nominale de capacité des navires portes conteneurs, calculée en nombre de conteneurs de 20 pieds de longueur

Annexe 8 : Verrouillage de l'océan Indien

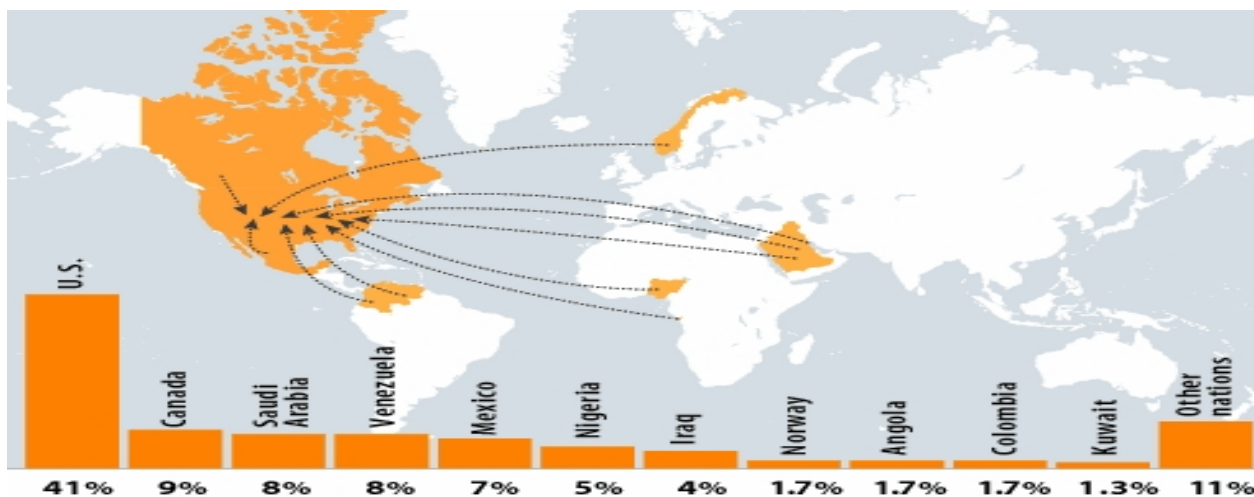


Annexe 9 : Structure énergétique Américaine

Consommation



Provenance du pétrole



Annexe 10 : Structure des marchés pétroliers mondiaux

Evolution de la géopolitique de la demande (en Mtep)

	2000	2030	% de la croissance totale
MONDE	3700	6438	100%
OCDE	2042	2078	1,3%
Pays en Transition	224	416	7%
Pays en développement	1435	3943	91,6%
Dont			
Asie en dév. Hors Chine	484	952	17%
Chine	224	1306	39,5%
Autres pays en dévelop.	727	1685	35%

Géopolitique de l'offre : principales régions exportatrices (en Mtep)

	1995	2000	2010	2020	2030
Total des exportations nettes inter-régionales	1360	1717	2244	2754	3125
Moyen - Orient et Afrique du nord	920	1296	1794	2024	2127
	68%	75%	80%	73%	68%
Ex URSS (Russie + Caspienne)	132	256	291	339	352
	9,7%	15%	13%	12,3%	11,2%
Amériques du Sud et Centrale	160	94	117	391	585
	11,7%	5,5%	5,2%	14,1%	18,7%
Total des trois régions (% du total)	89,4%	95,5%	98,2%	99,4%	97,9%

Sources : modèles POLES, scénario de références, Institut d'Economie et de Politique de l'Energie de Grenoble

Les données

Document 1 : Les réserves de pétrole brut dans le monde par ensembles (en milliers de tonnes)

RESERVES	1999	2003
----------	------	------

Document 2 : Les réserves de pétrole brut dans le monde par pays (en milliers de tonnes)

RESERVES	1999	2003		RESERVES	1999	2003
Arabie Séoudite	35 738 624	35 731 280		Oman	775 200	761 600
Iran	12 661 600	18 122 000		Inde	675 920	758 880
Iraq	15 300 000	15 640 000		Indonesie	707 336	642 056
Kuwait	13 124 000	13 464 000		Royaume Uni	700 808	634 440
Emirats Arabes Unis	13 300 800	13 300 800		Equateur	413 440	628 456
Russie	10 313 152	11 822 752		Canada	639 608	612 000
Venezuela	10 451 328	10 502 736		Egypte	476 000	503 200
Libye	4 012 000	5 321 136		Australie	393 720	476 000
Nigeria	3 944 000	4 794 544		Argentine	417 656	434 248
Chine	4 420 000	3 223 200		Syrie	340 000	428 400
USA	2 960 040	3 087 200		Malaysie	465 120	408 000
Mexique	3 843 360	2 181 440		Gabon	348 840	322 320
Qatar	503 200	2 068 152		Colombie	311 440	204 000
Algerie	1 538 704	1 604 800		Brunei	183 600	183 600
Norvège	1 475 600	1 420 792		Danemark	145 384	173 672
Angola	686 800	1 210 400				

Document 3: Consommation de pétrole par grands ensembles (en milliers de tonnes)

	PRODUCTION		IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		CONSOMMATION		
	1		2		3		(1+2)-3		
	1999	2 003	1999	2003	1999	2003	1999	2003	
Afrique	315 115	360 883	38 322	36 287	241 399	296 252	112 037	100 918	Afrique
Asie et Pacifique	348 671	351 203	585 156	670 636	110 300	108 761	823 528	913 078	Asie et Pacifique
Europe Est	358 004	493 273	46 612	49 243	170 762	321 766	233 854	220 749	Europe Est
Amérique latine	452 915	473 516	91 338	93 373	234 053	236 684	310 200	330 205	Amérique latine
Moyen Orientt	1 007 146	1 015 188	23 976	24 870	751 897	730 055	279 225	310 002	Moyen Orientt
Amérique Nord	358 748	356 961	501 165	557 805	57 980	78 183	801 934	836 583	Amérique Nord
Europe Ouest	306 577	279 175	590 517	577 760	230 627	216 976	666 467	639 959	Europe Ouest

Document 3 : Les grands pays producteurs de pétrole (production > 30 M.t) et l'évolution entre 1999 et 2003

PRODUCTION	1999	2 003		PRODUCTION	1999	2 003	
Russie	349714	484784	38,6%	Iraq	134 971	68 404	-49,3%
Saudi Arabia	375477	417472	11,2%	Indonesia	67 262	56 540	-15,9%
USA	291933	284785	-2,4%	Algeria	37 180	46 761	25,8%
Iran	170712	185703	8,8%	Angola	37 975	43 385	14,2%
China	159444	169123	6,1%	Oman	44 825	37 280	-16,8%
Mexico	144254	167287	16,0%	Argentina	39 762	36 734	-7,6%
Norway	142963	141573	-1,0%	Qatar	30 181	33 557	11,2%
Venezuela	138992	131199	-5,6%	India	32 564	33 060	1,5%
EAU	101663	111591	9,8%	Malaysia	30 628	31 770	3,7%

Document 4 : Les pays importateurs de pétrole (imports > 30 millions.t)

IMPORTATIONS	1999	2003	Tx.croit	IMPORTATIONS	1999	2003	Tx.croit
USA	462 943	513 724	11,0%	Pays bas	56 639	48 349	-14,6%
Japan	211 516	206 602	-2,3%	Royaume Uni	39 315	48 002	22,1%
Corée du Sud	114 271	107 520	-5,9%	Canada	38 223	44 130	15,5%
Allemagne	109 009	106 130	-2,6%	Singapore	44 428	40 854	-8,0%
Chine	36 000	91 000	150%	Taiwan	34 649	38 124	10,0%
France	89 501	84 785	-5,3%	Belgique	34 549	36 138	4,6%
Italy	85 282	83 693	-1,9%	Thaïlande	33 408	34 053	1,9%
India	45 967	78 133	70,0%				
					1 877	2 010	
Espagne	59 568	57 086	-4,2%	Total monde	236	122	7,1%

Source : OPEC Annual Statistical Bulletin 2003 , CNUCED 2003-

Document 5: Le nombre d'années de production en fonction du niveau de production et des réserves prouvées aux années de référence (en années)

Production/réserves (en années de production)	1999	2003	Production/réserves (en années de production)	1999	2003	Production/réserves (en années de production)	1999	2003
Iraq	113,4	228,6	Brunei	22,1	19,1	Moyen Orient	91,65	98,58
Kuwait	141,2	128,7	China	27,7	19,1	Amérique latine	37,17	33,44
EAU	130,8	119,2	Italy	20,5	18,9	Afrique	36,36	39,76
Iran	74,2	97,6	Australia	15,3	18,5	Europe Est	29,51	24,34
Saudi Arabia	95,2	85,6	Egypt	12,7	16,4	Asie - Pacifique	20,89	17,76
Venezuela	75,2	80,1	Syrie	12,5	16,3	Amérique du Nord	10,03	10,36
Libye	62,8	74,9	Mexico	26,6	13,0	Europe Ouest	8,36	8,96
Qatar	16,7	61,6	Malaysia	15,2	12,8	Total monde	45,95	46,45
Nigeria	44,6	44,6	Argentina	10,5	11,8	OPEP	85,47	90,81
Algeria	41,4	34,3	Indonesia	10,5	11,4			

Annexe 11 : Organisations inter étatiques

La Commission de l'Océan Indien.

Pays membres : Comores, France (La Réunion), Madagascar, Maurice, les Seychelles.

Superficie : 594 000 km² (Madagascar : 592 000 ; Maurice : 1860 ; Réunion : 2.507 ; Union des Comores: 1862 ; Seychelles : 453.

Population : 20,55 M hab (Madag : 17,8 ; Maurice : 1,2 ; Réunion : 706 300 ; Union des Comores : 770.000 ; Sey. : 81.000)

Secrétaire Général : Mme Monique Andréas-Esoavéломандросо (Malgache) depuis le 1er juillet 2004

Présidence : Madagascar (depuis janvier 2005)

Siège : Port-Louis, Quatre Bornes (Maurice)

Historique :

En décembre 1982, les Seychelles, Madagascar et Maurice, réunis à Port Louis, jettent les bases d'une coopération institutionnelle formalisée, le 10 janvier 1984, par l'Accord général de Victoria, acte de naissance de la C.O.I. La France adhère à la COI en 1986, ainsi que les Comores. Cette admission a permis à la Réunion de s'ouvrir sur son environnement régional. En avril 1989, un protocole additionnel détermine une clef de répartition des contributions des pays membres au budget du Secrétariat général (actuellement France 40%, Madagascar 29%, Maurice 20%, Comores 6%, les Seychelles 5%) et dote l'organisation de structures. Le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COI s'est tenu à Madagascar le 16 mars 1991. Le deuxième Sommet s'est tenu à La Réunion le 3 décembre 1999.

Structures :

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement se réunit tous les 4 ans.

Le Conseil des ministres se réunit au moins une fois par an. Il définit les grandes orientations. La présidence annuelle est tournante : elle a été assurée par la France en 2004, par Madagascar en 2005 et elle sera assurée par Maurice en 2006.

Le Secrétaire général (siège à Maurice), gère au quotidien les activités de l'organisation. Son mandat est de 4 ans non renouvelable (M. RASOLONDRAlBE 1989-1993, malgache ; M. BONNELAME 1993-1997, seychellois ; M. CAABI EL YACHROUTU 1997-2001 (Comorien, ancien PM) ; M. Wilfrid BERTILE (Français), 2001-2004 ; Mme Monique ANDRÉAS-ESOAVÉLOMANDROSO (Malgache) lui a succédé le 1er juillet 2004.

Le Comité des Officiers Permanents de Liaison (OPL) est placé sous l'autorité du Secrétaire général. Il prépare et exécute les décisions du Conseil.

ASEAN : Association of South East Asia Nations

Date et lieu de naissance : 8 août 1967 à Bangkok (Thaïlande)

Pays fondateurs : Thaïlande, Singapour, Indonésie, Philippines et Malaysia

Siège : Singapour (secrétariat général)

Rejoints par : Brunei (1984), Vietnam (1995)

Historique

Le traité du "Common Market for Eastern and Southern Africa" (COMESA), signé par 20 Etats d'Afrique orientale et australe en novembre 1993, a été ratifié lors du sommet de Lilongwe en décembre 1994. Se substituant à la Zone d'Echanges Préférentielle (ZEP ou PTA, Preferential Trade Area), le COMESA en reprend le principal objectif : la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et l'investissement.

Trois pays ont quitté le COMESA à la demande de la RSA : le Mozambique et le Lesotho (avril 1997), puis la Tanzanie (août 1999). La Namibie est sortie de l'organisation en 2004, et l'Angola a suspendu sa participation.

Objectifs du COMESA

A court terme le COMESA a pour objectif de mettre en place une zone de libre échange (suppression des barrières douanières internes) et une union douanière entre ses membres. A plus long terme, il est envisagé d'établir une union monétaire (d'ici 2025).

Structures

La structure de base est constituée par Secrétariat Général situé à Lusaka, en Zambie : Récemment restructuré, cet organe joue un rôle consultatif et technique dans l'application du traité dont l'interprétation a été confiée à une cour de justice spéciale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent tous les ans. A cette occasion la présidence de l'organisation revient au pays hôte. Plusieurs autres pays sont alors invités en qualité d'observateurs (France, RSA, Chine, Inde et Etats Unis).

Les ministres des pays du COMESA se réunissent également à intervalle régulier au minimum un fois par an lors des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Il existe également :

- Une Cour de justice.

- Un Comité des dirigeants des banques centrales.

- Un Comité consultatif des groupes d'intérêts.

- Un Comité inter-gouvernemental

SADC

Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC)

Date de création : le 1 avril 1980, quand elle a été formée comme une alliance souple de neuf États de l'Afrique Australe gouvernés par des partis majoritaires, dénommée par Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC), visant essentiellement à coordonner des projets de développement afin de réduire la dépendance économique vis à vis de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

États Membres fondateurs : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. La SADCC a été constituée à Lusaka, Zambie, le 1er Avril 1980, suite à l'adoption de la Déclaration de Lusaka - Afrique Australe: Vers la Libération Économique. La transformation de l'organisation d'une Conférence de Coordination vers une Communauté de Développement (SADC) a eu

Institutions

Les principales institutions de la SADC, suite à l'adoption du Rapport sur la Restructuration des Institutions de la SADC par LE Sommet extraordinaire sont les suivantes:

LE SOMMET – composé par les Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement, le Sommet est la dernière institution d'élaboration de politiques de la SADC. Il est responsable pour tout le directionnelle de la politique et pour le contrôle des fonctions de la Communauté. Normalement, le Sommet se réunit une fois par an, dans un des États membres, vers Août/Septembre, et lors de cette rencontre, un nouveau Président et son adjoint sont élus. Dans la nouvelle structure, il est recommandé que le Sommet se rencontre deux fois par an. L'actuel Président de la SADC est le Président Sam Nujoma de la Namibie et le Vice-président est le Président Bakili Muluzi du Malawi. Davantage de fonctions du Sommet sont énumérées dans l'Article 10 du Traité de la SADC.

LA TROIKA – Lors du Sommet extraordinaire il a été décidé de formaliser la pratique d'un système de Troïka consistant en la Présidence, la Présidence Future et la Présidence Sortante de la SADC, un système qui est en place depuis sa création lors du Sommet de Maputo, Mozambique en Août 1999. D'autres États Membres peuvent être choisis pour se joindre à la Troïka quand nécessaire. Ce système a permis à l'Organisation de promptement accomplir des tâches et mettre en oeuvre des décisions ainsi que de guider les Institutions de la SADC dans les intervalles entre des réunions régulières de la SADC. Le système de Troïka sera employé à niveau du Sommet, de l'Organe sur la Politique, la Défense et la Sécurité, du Conseil et de la Commission Permanente de Cadres Supérieurs.

L'ORGANE SUR LA POLITIQUE, LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ – Le Sommet extraordinaire a adopté le Rapport de la Commission Ministérielle des Affaires Étrangères, Défense et Sécurité qui s'est tenue à Harare, Zimbabwe, le 23 Novembre 2000 et s'est penchée sur les questions suivantes relatives à l'Organe:

- L'Organe devrait être coordonné à niveau du Sommet dans une base de Troïka et rapporter au Président de la SADC.
- Le Président de l'Organe devrait être institué de façon rotative et pour une période d'un an.
- L'État Membre qui occupe la Présidence de l'Organe doit pourvoir des services de Secrétariat.
- Le Président de l'Organe ne peut pas, en simultanément, assumer la Présidence du Sommet.
- La structure, activités et fonctions de l'Organe doivent être réglementés par le Protocole sur la Politique, Défense et Coopération sur la Sécurité qui doit être soumis au Sommet de Blantyre en Août 2001 pour approbation et signature.

CONSEIL DE MINISTRES – les fonctions du Conseil doivent demeurer tel prévu dans l'Article 11 du Traité. Le Conseil de Ministres consiste en des Ministres de chacun des États Membres, consistant souvent par les Ministres des Affaires Etrangères et Planification Économique ou Finances. Le Conseil supervise le fonctionnement et développement de la SADC et assure la mise en oeuvre adéquate des politiques. Ordinairement, le Conseil se réunit deux fois par an, en Janvier et juste avant le sommet en Août ou Septembre. Dans la nouvelle structure il est recommandé que le Conseil se réunisse quatre fois par an.

COMMISSION INTÉGRÉE DE MINISTRES – celle-ci est une nouvelle institution qui sera créée

LE COURS DE JUSTICE – Le Traité prévoit également des dispositions pour une Cours de Justice qui sera encore instituée. Pendant le Sommet Ordinaire de 2000, en Windhoek, Namibie, il a été signé un protocole pour établir à Cours de Justice. Une fois établie, le Cours de Justice va assurer le suivi et une interprétation correcte des dispositions du Traité de la SADC et des instruments subsidiaires et trancher sur des conflits qui lui soient soumis.

LES COMMISSIONS NATIONALES DE LA SADC – ces Commissions doivent être Formées par des partenaires clefs, notamment des gouvernements, le secteur privé et la société civile au sein des États Membres. Leurs principales fonctions consisteront à donner des contributions à niveau national dans la formulation de politiques et stratégies régionales et du Programme d’Action de la SADC ainsi qu’à coordonner et superviser la mise en place de ces programmes à niveau national. Les Commissions doivent également être responsables par l’initiation de projets et élaborer des documents en tant que contribution pour la préparation du Plan Indicatif de Développement Régional.

COMMISSION PERMANENTE DE CADRES SUPÉRIEURS - Les fonctions de cette Commission doivent demeurer tel prévu dans l’Article 13 du Traité. La Commission Permanente de Cadres consiste en un Secrétaire Permanent/Principal ou un représentant du gouvernement de même niveau de chaque État Membre, de préférence d’un ministère chargé de la planification économique ou des finances. Cette Commission est une commission de consultation technique pour le Conseil. Le Président et le Vice-président de la Commission Permanente sont respectivement nommés, par les États Membres qui occupent la Présidence et la Vice-présidence du Conseil.

SECRÉTARIAT – celle-ci est la principale institution de l’exécutif de la SADC chargée de la planification stratégique, coordination et gestion des programmes de la SADC. Elle est dirigée par un Secrétaire Exécutif et son siège est à Gaborone, Botswana. Le Sommet extraordinaire a décidé que le Secrétariat devait être consolidé en termes de son mandat et de la mise à disposition de ressources adéquates pour qu’il puisse réaliser ses fonctions avec efficacité tel que prévu par l’Article 14 du Traité et en accord avec le Traité d’Abuja comme suit.

COMMISSIONS ET UNITÉS DE COORDINATION SECTORIELLES (SCUS) – lors du Sommet extraordinaire il a été conclu que les Commissions et Unités de Coordination Sectorielles et les Commissions devraient être graduellement supprimées dans une période maximale de deux ans. Le processus de suppression graduelle serait accéléré dans des domaines prioritaires spécifiques.

Annexe 13 : Aide au développement français

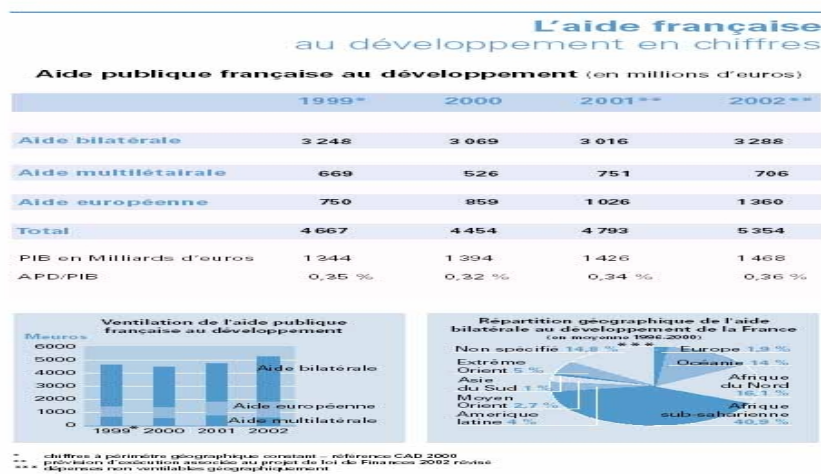
Politique générale :

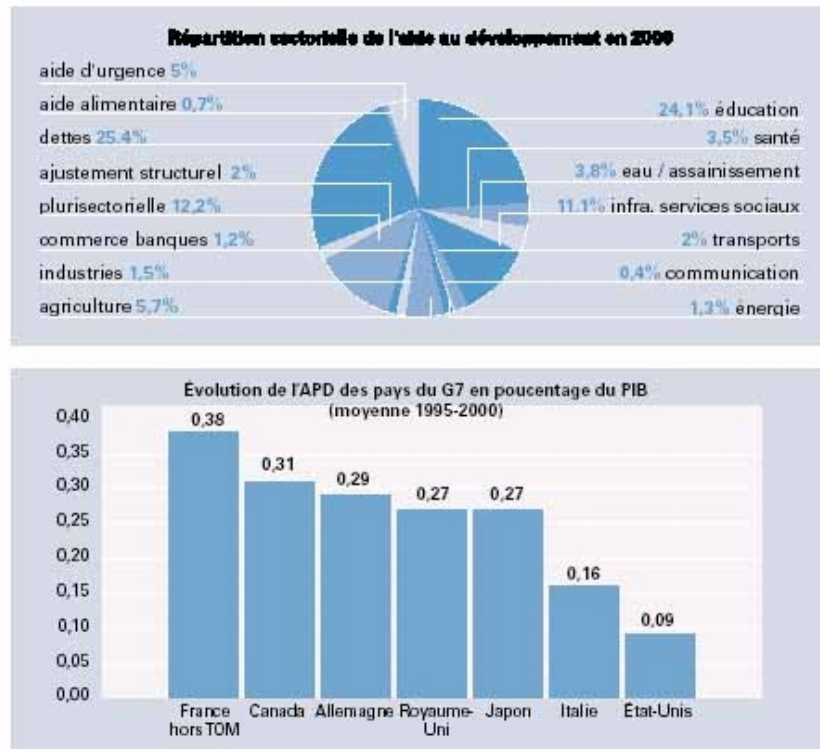
À la veille de la conférence de Monterrey (mars 2002) sur le financement du développement, la France est convaincue qu'un effort majeur d'aide publique au développement reste indispensable pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté que s'est fixée la communauté internationale.

La tendance à la baisse de l'aide française du milieu des années quatre-vingt-dix a été inversée. Après avoir été stabilisé, alors même que le dispositif était profondément rénové, l'effort d'aide français a repris sa progression en 2001 (0,34 % du PIB contre 0,32 % en 2000). Cette progression se poursuivra en 2002. Elle résulte notamment de la montée en charge de l'effort consenti par notre pays au titre de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Les engagements pris et les décaissements prévus devraient ainsi permettre au taux d'APD d'atteindre 0,36 % du PIB en 2002. En 2000 - dernière année pour laquelle les chiffres définitifs de l'OCDE sont disponibles -, la France avec 0,32 % du PIB se situe 50 % au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (0,22 %), et demeure au premier rang du G7 en termes de taux d'effort, aux côtés de la Grande-Bretagne. Sa part dans le financement du Fonds européen de développement (FED) et dans l'initiative sur l'annulation de la dette est la plus élevée.

La France participe activement à la définition et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'aide au développement. Pour assurer la cohérence et l'efficacité de son aide, elle s'est fixé des axes d'actions prioritaires et un objectif central : réduire la pauvreté et les inégalités dans le cadre d'un développement durable.

L'aide française au développement en chiffre :





Les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) :

Les pays exclus de la ZSP sont : Maurice, les Petites Antilles et les Seychelles. Les nouveaux pays sont indiqués en italique.

Mise à jour au 14 février 2002

En Afrique du nord :

Algérie

Maroc

Tunisie

En Afrique subsaharienne et dans l'Océan Indien :

Afrique du Sud	Kenya
Angola	Libéria
Bénin	Madagascar
Burkina-Faso	Mali
Burundi	Mauritanie

En Asie

Cambodge

Laos

Vietnam

Dans la Caraïbe

Cuba

Haïti

République Dominicaine

Suriname

Au Moyen-orient

Liban

Territoires palestiniens

Yemen

Dans le Pacifique

Vanuatu

Bibliographie

Ouvrages :

- Géostratégie de l'océan Indien de Hervé COUTEAU-BEGARIE, Economica 1993
- Géostratégie de la mer de Chine méridionale et des bassins adjacents d'E DENECE, Paris, L'Harmattan 1999
- Enjeux et organisations spatiales du détroit de Malacca, Intégrations régionales en Asie Orientales sous la direction de Christian TAILLARD – Les Indes savantes, pages 295 – 315 – 2004, de Nathalie FAU, maître de conférences en géographie, Université de Paris 7
- Revue d'étude de juin 2005, dossier du mois « L'Asie du Sud et du Sud – Est, l'Océanie », de François Toussaint
- Afrique australe, Océan Indien, Inde et périphérie, Chine, Asie du Nord-Est et Australie, ouvrage Bilan du Monde, 2005

Thèses et mémoires :

- L'espace indianocéanique, un système géopolitique en recomposition, thèse de Christian BOUCHARD, du département géographique de Laval University, Québec Canada, octobre 2000
- L'Australie peut-elle être une véritable puissance régionale ?, mémoire de géopolitique du Commandant Patrick TRICHET, avril 2004
- Le rôle de la France dans la zone sud de l'océan Indien, mémoire de géopolitique du Lieutenant-colonel Francis BORDACHAR, février 2000

Articles :

- L'océan Indien, océan du sud de Marc BONNEFOUS
- L'océan Indien, cœur du monde ?, V. Sandrock, Armée d'aujourd'hui numéro 301, juin 2005
- La zone maritime de l'océan Indien, Capitaine de Vaisseau Yann BIZIEN, octobre 2004
- Conférence sur la coopération régionale dans zone de l'océan Indien, de M. Philippe COUTURAUD, Vice recteur de Mayotte, le 11 mars 2005
- Geographical setting of Indian Ocean Region », de Christian BOUCHARD, du département géographique de Laurentian University, Sudbury, Ontario Canada
- Espace géopolitique éclaté, états riverains en crise, le verrouillage stratégique de l'océan Indien, R. Delcorde, le monde diplomatique, 1995
- Le détroit de Malacca, porte océane, axe maritime, enjeux stratégiques, de Nathalie FAU, pour Géo confluences le 15 novembre 2004
- Lombok peut – il modifier les problèmes stratégiques en Asie du Sud – Est ?, A. Vigarié, membre de l'Académie de Marine,
- Politique extérieur de l'Inde. du Ministère des Affaires étrangères Français. 18 août 2005

- Rapport d'information de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la mission d'information effectuée en Inde du 9 au 21 janvier 1999
- Inde, en attendant 2004..., RAMSES 2004
- Entre l'Afrique du Sud et la France, la nouvelle alliance stratégique ?, M. Joannidis de MFI Hebdo, le 21 novembre 2003
- Présentation de l'Afrique du Sud, données générales, économie, politique extérieure, relations avec l'Union Européenne et coopération militaire, du ministère des Affaires Etrangères, le 5 novembre 2005
- Fiche signalétique sur l'Afrique du Sud, ambassade de France de Johannesburg, juillet 2001
- Présentation de l'Australie – politique extérieure, relations économiques, coopération culturelle scientifique et technique, du Ministère des Affaires étrangères, novembre 2004
- Rapport d'information de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée en Australie et en Nouvelle-Zélande du 7 au 16 février 1997
- Que la Chine reste éveillée !, E. Berlet, vice président du CMA – CGM (Relations institutionnelles),
- Projet RECAMP, Ministère des Affaires Etrangères, 18 novembre 2005
- L'aide française au développement, du ministère des affaires étrangères, données mise à jour le 14 février 2002
- Rapport d'information (mission du 14 au 22 février 2003) de la commission des affaires étrangères du Sénat, « La corne de l'Afrique, nouvel enjeu stratégique, annexe au procès verbal de la séance du 5 mars 2003
- Présentation de Mayotte, du ministère de l'Outre – Mer, novembre 2005
- L'économie mahoraise, du ministère de l'Outre – Mer, novembre 2005
- Présentation de la Réunion, du ministère de l'Outre – Mer, novembre 2005
- L'économie réunionnaise, du ministère de l'Outre – Mer, novembre 2005
- Terres australes et antarctiques françaises, ministère de l'Outre – Mer, 26 juin 2005
- Présence navale française dans l'océan Indien, Jean-Marc BALENCIE
- Peuplement, civilisation et rôle géopolitique récent des petites îles de l'océan Indien, Jean-Louis GUEBOURG, professeur de géographie à l'université de l'océan Indien de la Réunion, le 28 septembre 1999
- La genèse de la base militaire US de Diégo Garcia, André ORAISON, professeur de droit public à l'Université de l'océan Indien de la Réunion
- Exil forcé loin de Diego Garcia, H. Malaisé, le monde diplomatique, 2001
- La Réunion et la coopération régionale, Quel est le rôle de La Réunion dans la zone océan Indien, au plan militaire, économique, politique ?, publié dans l'édition du jeudi 24 février 2005
- La présence navale française dans l'océan Indien, J.M. Balencie

Table des matières

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
I - L’OCEAN INDIEN : CŒUR STRATEGIQUE, TRES CONTRASTE ET HETEROGENE, VERROUILLE PAR DES PUISSANCES EXTERIEURES	5
I1 – UNE PRESENCE FRANÇAISE CONTINUE DEPUIS LE XVI ^e SIECLE DANS LA VIEILLE HISTOIRE DE CET OCEAN	5
I2 – LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L’OCEAN INDIEN : DES TERRITOIRES FRANÇAIS DANS LE SUD OUEST	7
I3 – UNE PRESENCE FRANÇAISE PARADOXALE DANS UN OCEAN CONTRASTE ET HETEROGENE	8
I31 – Un océan hétérogène : la similitude française	8
I32 – Une géographie humaine contrastée : le dynamisme français.....	10
I33 – Une géo-économie indien-océanique hétéroclite, la France et ses territoires dépendants	12
I4 - CARREFOUR DE ROUTES STRATEGIQUES, OCEAN DE PASSAGE	14
I41 – Importance vitale de l’océan Indien pour la France	14
I42 – Un océan fermé par des portes océanes, les détroits : une place française stratégique dans l’Ouest	14
I43 – Terrorisme, piraterie, pêche illicite, immigration clandestine et catastrophes : les maux de l’océan indien	15
I5 – LE VERROUILLAGE DES PUISSANCES EXTERIEURES.....	17
I51 - Une domination américaine particulière	17
I511 – La stratégie du pétrole.....	17
I512 – L’après 11 septembre	18
I52 – La Chine : nouvel acteur extérieur	19
I521 – L’appétit de la Chine.....	19
I522 – Les réponses stratégiques de la Chine.....	20
II - L’OCEAN INDIEN : L’EMERGENCE DE PUISSANCES LOCALES ET PLACE DE LA FRANCE	22
II1 – DES PUISSANCES RIVERAINES A LA VOLONTE AFFIRMEE.....	22
II11 - L’Inde à la recherche d’une reconnaissance de son statut de puissance	22
II111 – Pôle de stabilité démocratique.....	22
II112 – Les nouvelles ambitions de l’Inde	23
II113 – L’Inde et la France : une vision commune de l’ordre mondial.....	24
II12 - L’Australie, et la croisée des chemins	25
II121 – L’île continent occidentale : terre de paradoxes.....	26
II122 – Entre Amérique et Asie, le dilemme australien.....	27
II123 – L’Australie et la France : le réchauffement depuis 1995	28
II13 - L’Afrique du sud, nouveau pôle de stabilité en Afrique.....	29
II131 – Une jeune démocratie au rôle régional.....	29
II132 – Persistance de problèmes internes	29
II133 – France, Afrique du Sud : convergences diplomatiques	30
II2 - LA FRANCE DANS L’OCEAN INDIEN : UNE POLITIQUE TOURNEE VERS L’AFRIQUE	31
II21 - Les raisons d’une présence française.....	31
II22 - La présence française : les déterminants de puissances.....	32
II23 – L’Afrique ou l’océan Indien, le dilemme d’équilibre	33
CONCLUSION	35
ANNEXES.....	37